

2010 Rapport des incidents d'antisémitisme

PRÉJUGÉS ET INTOLÉRANCE
AU CANADA



B'nai Brith Canada

Eric Bissell
Président national

Frank Dimant
Chief Executive Officer

David Matas
Conseiller juridique principal

Earl Barish
Président d'administration

Ruth Klein
Directrice nationale
Défense des droits

Pearl Gladman
Directrice nationale
Centre des services communautaires

Marvin Kurz
Conseiller juridique national

Anita Bromberg
Directrice nationale
Affaires juridiques

Steven Slimovitch
Conseiller juridique national

Tema Smith
Coordinatrice des projets

Adina Klein
Assistante des projets

Ligue des droits de la personne

Allan Adel
Président national

Ruth Klein
Directrice nationale

Présidents régionaux

Harry Abrams
Colombie-Britannique

Professor Alain Goldschläger
Ontario

Alain Hepner
Ouest

Shari Ritter
Atlantique

Moïse Moghrabi
Québec

Aubrey Zidenberg, *Président, Comité consultatif spécial*

Ce Rapport a été préparé par **Ruth Klein** et **Anita Bromberg**

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Alan Yusim, Maria-Fernanda Medina, Heidi Oppen, Tema Smith et Adina Klein pour leur assistance dans l'élaboration des rapports locaux et leur aide à corroborer les données de la présente édition du *Rapport*. La Ligue tient aussi à remercier les officiers de police des unités des crimes haineux de tout le pays et les organisations communautaires Juives et les Fédérations Juives locales pour leur assistance.

© 2011 Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada
Mise en page par Tema Smith

Imprimé in Canada
Tous droits réservés

Les références à cette publication sont autorisées en citant la source.
La reproduction pour un usage personnel et limitée est autorisée.

B'nai Brith Canada Bureau National
15 rue Hove, Toronto, Ont. M3H 4Y8
Téléphone: 416-633-6224 Télécopieur: 416-630-2159
Courriell: bnb@bnaibrith.ca Site web: www.bnaibrith.ca

TABLE DES MATIÈRES

A. VUE D'ENSEMBLE	1	
B. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	6	
1. Vue d'ensemble	6	
2. Classification selon le type d'incidents	7	
i) La communauté et la propriété privée	7	
ii. Le lieu de travail	8	
iii. Le milieu scolaire	8	
iv. La haine sur le Web	9	
v. Le négationnisme	10	
vi. L'activité des néonazis et des suprémacistes	10	
vii. Les auteurs	10	
viii. Les profils des incidents	11	
3. Exemples d'incidents	12	
C. RAPPORTS RÉGIONAUX	15	
i. Ontario	15	
a) Le Grand Toronto (GTA)	15	
b) Ottawa	16	
c) Régions de l'Ontario	16	
ii. Québec	16	
a) Montréal	16	
b) Régions du Québec	17	
iii. Manitoba	17	
iv. Saskatchewan	17	
v. Alberta	17	
vi. Colombie-Britannique	18	
vii. Région de l'Atlantique	18	
viii. Région du Nord	19	
D. ANALYSE JURIDIQUE	20	
E. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23	
F. ANNEXES		
ANNEXE I	Définitions des incidents antisémites utilisées par la Ligue des droits de la personne	24
ANNEXE II	Définition de travail de l'antisémitisme de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC)	25
ANNEXE III	Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme	26
ANNEXE IV	Réponses canadiennes à l'antisémitisme	28



La Ligue des droits de la personne est une agence de B'nai Brith Canada vouée à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Les objectifs de la Ligue englobent la reconnaissance des droits pour tous les Canadiens, le renforcement des relations inter-culturelles et l'élimination de la discrimination raciale et de l'antisémitisme. La Ligue réalise ces objectifs grâce à des initiatives d'éducation et de formation, à une présence active dans la collectivité et grâce à des interventions juridiques et législatives en matière de droits.

A. VUE D'ENSEMBLE

INTRODUCTION

Depuis 29 ans, la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada aide les gouvernements, les agences de maintien de l'ordre et les instituts de recherche du monde entier à explorer les attitudes, car l'opinion publique oscille entre les préjugés et la tolérance dans les sables mouvants de la société canadienne. En 2010, 1 306 incidents antisémites ont été signalés à la Ligue, ce qui représente une hausse de 3,3% par rapport aux données de l'année et indique qu'il existe une ligne de faille dans l'interaction civique en ce qui concerne les préjugés antijuifs au Canada.

La Ligue possède surtout une expertise en matière d'antisémitisme, mais son enquête annuelle la conduit sur un vaste terrain, celui de la discrimination au Canada fondée sur la religion, la race, l'origine ethnique, le sexe et l'orientation sexuelle. De cette évaluation générale émergent les formes de préjugés prévalant dans la société canadienne à partir desquels nous pouvons identifier les tendances déterminantes et les défis permanents ayant un impact sur de nombreux groupes minoritaires. L'image du juif semblable à un canari dans une mine de charbon nous vient à l'esprit, car l'antisémitisme est souvent l'indicateur des tendances communes à toutes les formes de discrimination raciale. Nous devons passer des couches entières de sectarisme au tamis, en quête de solutions à l'antisémitisme qui soient une expression quintessentielle du Canada – et puissent s'appliquer à toute forme de racisme.

Même si les métaphores et les images servant à propager la haine antijuive ont peu changé ces dernières années, les conclusions sur l'antisémitisme au Canada pour l'année 2010 confirment une fois de plus que ce type de racisme reste une préoccupation constante. Ce genre de sectarisme a connu une progression régulière et inlassable au cours de la dernière décennie, allant même plus de quadrupler dans cette période.

À partir des conclusions tirées de l'analyse des données de l'année 2010, il se dégage quatre points principaux : i) dans de nombreux cas, les influences mondiales prévalent simplement sur les mécanismes

régissant l'antisémitisme au Canada, ii) les nouvelles technologies actuelles permettent de diffuser des messages antijuifs vieux comme le monde, plus subtils donc plus insidieux, iii) les aînés canadiens ont généralement tendance à minimiser la gravité des sites de haine en ligne, ce qui entraîne un fossé générationnel dans la façon de voir la portée et l'impact du monde en ligne et iv) la perception publique a considérablement changé, ce qui entraîne une désensibilisation face à l'expression quotidienne de l'antisémitisme et, en réaction, la réticence croissante des membres de la communauté juive à signaler les incidents dont ils font l'objet.

INFLUENCES MONDIALES

Une observation particulière s'applique à toutes les formes de sectarisme, mais plus particulièrement à l'antisémitisme : la scène canadienne ne peut pas être considérée isolément et les répercussions de la haine à l'étranger se font de plus en plus sentir ici au Canada. Par exemple, quand un chef religieux grec, dans une entrevue à l'une des plus importantes chaînes de télévision de la Grèce, blâme les juifs pour les problèmes financiers de son pays, on peut se demander quelle influence auront ses propos sur les membres de la diaspora grecque ici même au Canada, car ces derniers risquent d'accorder du crédit à l'opinion d'un membre du clergé. Quand un sénateur chilien accuse des personnalités juives importantes, y compris le ministre intérieur du pays, d'être des agents du gouvernement israélien, et que cette accusation est largement diffusée sur Internet, le message atteint un auditoire mondial. Ce type de propagande a la capacité de teinter l'opinion d'un vaste public de Canadiens, pas seulement celle des compatriotes des propagandistes.

De la même façon, quand un flot continu de propagande islamiste extrémiste atteint ce pays, invitant à la violence contre Israël, ses résidents et les juifs vivant à l'étranger, cet appel toxique se rend aussi au Canada, et il y a un public pour y accorder la plus grande attention. Même les personnes qui se considèrent « modérées », mais ne cessent de délégitimer l'existence de l'État juif, de diaboliser ses habitants et de refuser aux juifs le même droit

à l'autodétermination dans leur propre patrie dont jouissent les autres peuples, propagent une négativité générale envers les juifs qui gagne du terrain dans certains secteurs.

D'année en année, les tensions à l'étranger – et surtout sur la scène israélo-palestinienne – se manifestent souvent ici au Canada, comme le démontre la brusque montée des incidents rapportés partout au pays en juin 2010, au moment de la large diffusion de l'«incident de la flottille» dans les médias. Dans n'importe quel climat conflictuel, les dissensions outre-mer, surtout quand l'État juif fait partie de l'équation, ont toujours déclenché la propagande antijuive et une explosion d'incidents. Toutefois, d'autres sources plus générales de stress contribuent à la diffusion de propos antisémites vieux comme le monde. Par exemple, dans les incidents enregistrés en 2010, on blâme les juifs pour le ralentissement économique et les désastres naturels. On les a même blâmés pour l'épidémie du virus H1N1, tendance qui remonte à des siècles en arrière, à l'aube de l'antisémitisme, quand les juifs portaient le chapeau pour les aléas économiques, les maladies, la guerre et toute la gamme de fléaux qui affligent le monde depuis la nuit des temps.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'explosion des nouvelles technologies favorise la diffusion de cette propagande antijuive, en donnant aux semeurs de haine la possibilité d'atteindre d'un seul clic, et à frais minimes, un vaste public, possibilité auparavant inconcevable. Ces technologies se sont également perfectionnées avec le temps, et permettent désormais aux propagandistes de produire du matériel faisant bonne figure et donnant à un site Web un air d'authenticité qui induit en erreur et sert à la désinformation. Des étudiants de tous âges se disent dépassés par le volume astronomique d'information diffusée sur Internet, à tel point qu'il est difficile de déterminer la crédibilité d'une source particulière. De cette façon, les philosophies et mythes sous-jacents à la haine rivalisent avec les faits et la réalité pour le même « temps d'antenne », dans une tentative concertée de gagner les cœurs et les esprits, tentative qui gagne du terrain.

Dans les faits, la transformation subie dans la façon de diffuser la propagande a eu une énorme incidence sur la façon dont les gens, et surtout les jeunes, communiquent désormais les uns avec les autres. La

prolifération qui en découle, dans la perpétuation de la haine, a pris un nouvel élan grâce à la diversification des options à la disposition des semeurs de haine. Par le passé, l'activité de propagation de la haine surveillée par la Ligue empruntait des voies d'expression comme le barbouillage de graffitis sur des bâtiments communautaires ou publics, les affiches, les campagnes de distribution de dépliants, les affiches de protestation, les assemblées publiques, les lettres envoyées par Postes Canada, les appels téléphoniques et les messages par fax. La nouvelle technologie offre dorénavant de nombreux autres choix : sites Web, courriels, messages textes, Facebook, YouTube, Twitter, babillards électroniques et blogues, autant de moyens de perpétuer les stéréotypes et de diffuser la haine. Les menaces de mort diffusées sur Twitter ne sont plus une simple option théorique, comme le prouve un incident signalé à la Ligue au début de 2011.

Ceux qui cherchent à propager les mensonges et les mythes ont recours à d'autres stratagèmes : le raboutage d'images créant du matériel visuel incendiaire ou trompeur, le réacheminement d'adresses URL de façon à rediriger automatiquement vers des sites de propagande les internautes en quête de sources d'information légitimes, ou la création de « flogs » ou faux blogues qui pourraient en fait servir de façade aux semeurs de haine, et ainsi protéger davantage leur anonymat.

LE FOSSÉ GÉNÉRATIONNEL

Ce recyclage des rouages du sectarisme a également des impacts sur la façon dont les Canadiens de différents groupes d'âge voient les incidents haineux, puisque les technologies les plus récentes ont généralement la faveur de la population démographique des jeunes. Face aux propos haineux en ligne, la réaction des Canadiens âgés est souvent d'en faire peu de cas – « *Ce n'est qu'un courriel* » disent-ils, mais la jeune génération actuelle très avisée en matière de technologie connaît trop bien le pouvoir du harcèlement et de l'intimidation au moyen des outils technologiques très présents dans leur vie, et sait leur espace le plus privé pourrait être envahi et violé. Ces nouvelles possibilités technologiques alimentent le phénomène de la cyberintimidation, et l'intimidation antisémite n'y échappe pas.

Toutefois, les jeunes Canadiens ne figurent pas seulement comme victimes dans le vaste débat sur

les différences générationnelles dans l'expression des préjugés et du sectarisme, mais également comme auteurs des délits. Barbara Perry, professeure et doyenne associée en sciences sociales à l'institut de technologie de l'Université de l'Ontario à Oshawa (Ont.), fait remarquer qu'environ six personnes sur dix accusées de crimes haineux avaient de 12 à 22 ans. (« *Are college towns havens for hate?* », *Macleans*, 8 juillet 2010). Son commentaire est intéressant, compte tenu des données figurant dans une étude menée en 2010 par l'Association d'études canadiennes (AEC), intitulée *Measures and Measurements: The Ongoing Challenge of Assessing Antisemitism*. D'aucuns aimeraient croire que les jeunes Canadiens n'ont pas les préjugés de leurs aînés, mais parmi les répondants interrogés, le groupe des 18 à 24 ans était celui dont le plus grand nombre de jeunes se disaient le plus souvent d'accord avec des énoncés comme « *Les juifs ont trop de pouvoir de nos jours au Canada* », « *Les juifs aiment mener le bal* », « *Les juifs ont beaucoup de défauts irritants* ». Comme ceux qui ont des préjugés envers les juifs ont toutes les chances d'en avoir d'autres, qu'ils passent aux actes ou pas, on pourrait souscrire aux paroles d'une enseignante juive visée par ses propres étudiants, qui affirmait que nous sommes témoins de « la vieille intolérance de la jeunesse d'aujourd'hui ».

LE CHANGEMENT DE PERCEPTION DU PUBLIC

Somme toute, les données du *Rapport* sur les incidents antisémites survenus en 2010 dépassent la simple information sur les hausses d'une année à l'autre, ou même sur l'augmentation des moyennes mobiles dans les dernières années. À partir des données accumulées par la Ligue sur près de trois décennies, nous pouvons glaner des renseignements sur l'évolution de la perception du public au Canada, comme on peut l'observer avec l'évolution du degré d'acceptation de l'activité antijuive actuelle. Le modèle de la fenêtre Overton peut servir à illustrer ce point. Dans la théorie politique, ce concept décrit, dans le contexte de la gamme de toutes les réactions possibles aux idées émises dans le discours public, une « fenêtre » qui englobe un spectre beaucoup plus restreint d'idées qui seraient beaucoup plus acceptables pour le public à n'importe quel moment.

À l'aide du modèle Overton, lorsqu'on éloigne la taxonomie de l'étiquette « extrémisme » pour

la rapprocher de la notion de radicalisme et de révisionnisme, et que la rectitude politique commence à entrer en jeu, les idées provocatrices – présentées comme la « nouvelle pensée » – commencent à paraître plus acceptables et à attirer moins de protestations ou même de commentaires. En effet, les individus ou les institutions pourraient coopter certaines notions – la Semaine contre l'Apartheid israélien, par exemple – simplement à cause de l'attrait grandissant de ces causes « en vogue ». Dans ce paradigme, au fur et à mesure que les idées populistes deviennent plus acceptables, les autorités sont limitées pour intervenir, tandis que ceux qui osent protester sont semoncés vertement et considérés comme réactionnaires et répressifs. Nous le constatons avec la réticence des autorités des campus à intervenir pour limiter les comportements incendiaires de certains groupes d'étudiants anti-Israël qui montent la barre en usant de moyens menant au harcèlement antijuif. Au fur et à mesure que la fenêtre d'Overton de ce qui est politiquement possible évolue pour englober de nouvelles formes d'antisémitisme à l'intérieur de la gamme acceptable de l'activité sociétale, une nouvelle norme se crée et l'attitude envers des actes auparavant jugés impensables et au ban de la société se transforme au point que ces actes risquent d'être vus avec ambivalence et même apathie.

Lorsque la perception du public change de cette façon, nous observons une évolution parallèle des réactions et interventions au sein même de la communauté juive. À titre d'exemple, au cours de l'année 2010, la Ligue a pris connaissance qu'il y avait un effort concerté de la part de certains éléments de la communauté, particulièrement au Québec, en vue de convaincre des institutions comme les synagogues d'éviter de se manifester pour signaler leur victimisation, sous prétexte d'empêcher les attentats imités. Entre-temps, les juifs qui font l'objet de harcèlement au travail se sentent de moins en moins libres de porter plainte par crainte d'être congédiés, tandis que ceux qui subissent la cyberintimidation n'ont pas une seule âme à qui s'adresser et craignent que personne ne prenne leur expérience au sérieux. Réduire la communauté juive au silence est une mesure rétrograde qui gêne les efforts pour recueillir des données détaillées, aider les autorités gouvernementales et policières à saisir l'ampleur réelle du problème, et travailler de concert avec toutes les parties intéressées afin de trouver des solutions viables.

RECONNAÎTRE LA HAINE

Ce glissement vers l'ambivalence en réaction à l'antisémitisme et à de nombreuses autres formes de racisme est alimenté par une répugnance à admettre qu'il puisse y avoir des problèmes dans ce pays où, après tout, les droits et libertés sont intouchables. Admettre l'existence de ces problèmes nous obligerait à affronter le fait que le multiculturalisme n'a réglé aucun problème auquel la société est confrontée en termes de sectarisme et de préjugés innés. Dans une étude publiée par l'AEC en 2008 (*Study on Attitudes towards Jews in Canada*), on fait remarquer que même si cinquième des répondants ont le sentiment que l'antisémitisme est en hausse au Canada et dans leur province, peu d'entre eux reconnaissent que l'antisémitisme est un problème dans leur propre quartier. La nature humaine étant ce qu'elle est, il est beaucoup plus facile de prêter ce genre de distorsion à d'autres personnes dans d'autres pays plutôt que de regarder la réalité en face dans son propre jardin.

Pourtant, de nombreux Canadiens reconnaissent la présence du racisme et des préjugés. Selon un sondage fait en janvier 2011 par la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) et l'ACE, de nombreuses personnes admettent que le racisme demeure un problème important au pays. De fait, les conclusions de l'étude indiquent que 46 % des Canadiens croient qu'il est en hausse. En prenant mieux connaissance de l'étude, on constate que 40 % des répondants ont été témoins d'un incident raciste au cours de l'année précédente, mais que les répondants les plus disposés à en parler sont des jeunes Canadiens, ce qui laisse supposer qu'ils ont été exposés à l'intolérance à un jeune âge. Les implications sont importantes puisque selon des études, l'intimidation est un problème grave dont les victimes informent rarement l'administration scolaire ou les autorités extérieures.

À la Ligue, nous avons aussi remarqué ce phénomène du non-signalement des cas d'antisémitisme, surtout en ce qui concerne les juifs visiblement orthodoxes qui semblent tenir pour acquis qu'ils seront la cible d'actes de harcèlement, car ils s'habillent différemment et se singularisent. Les enfants juifs qui se font harceler dans les transports publics ou la cour de récréation en informent souvent leurs parents longtemps après l'incident, quand il y a peu d'espoir de retrouver les auteurs de l'acte. Parfois, les enfants victimes de harcèlement répété souffrent en silence,

par crainte de s'attirer de pires formes de sévices s'ils portent plainte. Ces actes d'intimidation antisémite sont les éléments clés de nombreux cas documentés dans le *Rapport*, dans la catégorie du harcèlement, où le nombre d'incidents signalés est en hausse en 2010. Inversement, le nombre d'incidents de la catégorie vandalisme a chuté. Bien que ce changement soit dû à l'amélioration des conditions de sécurité dans les organisations de la communauté juive, grâce à l'aide financière du fédéral, la perception que les conséquences sont plus draconiennes pour les actes de vandalisme que pour le harcèlement sert de moyen de dissuasion. Les premiers risquent de laisser des traces, mais les seconds garantissent pratiquement l'anonymat, donc l'immunité.

Il est clair que pour surmonter le problème, le premier pas consiste à reconnaître indéniablement les préjugés. Toutefois, il existe une tendance à marginaliser sans le vouloir la communauté juive, dans les commentaires sur l'antisémitisme, comme nous l'avons remarqué dans les médias grand public. D'après les commentaires récents de la presse au sujet des blogues affichés sur le site Web pro-souverainiste *vigile.net*, exploité au Québec, « *la communauté juive jugeait ces propos antisémites* », comme si cette évaluation était un point de vue purement juif. Le commentaire laisse entendre que la société en général ne reconnaît plus le caractère antisémite des commentaires affichés sur le site, par exemple cet énoncé affirmant que les juifs « *contrôlent presque tous les États par l'entremise des banques internationales* » ... « *ils siphonnent la substance vitale de chaque pays où ils vivent* » et ... « *il n'est pas étonnant qu'ils soient hais partout où ils vivent* ». Qui plus est, comme les messages subliminaux et explicites peuvent influencer la perception publique, la suggestion, même sans le vouloir, de l'existence de cette ambivalence apparente face à l'antisémitisme, entraîne une désensibilisation de la société à la malveillance intrinsèque de ces propos antijuifs vieux comme le monde.

Menée par Frances Henry et Carol Tator, une étude de la FCRR intitulée « *Racist Discourse in Canada's English Print Media* » reflète d'ailleurs cette préoccupation. Selon ses conclusions, les « *intervenants des médias reconstruisent régulièrement la réalité du point de vue social* » et les « *images et propos médiatiques véhiculent des significations et des messages puissants et codés.* » Si l'on utilise cette étude comme norme de comparaison, on peut alléguer que l'énoncé « *la*

communauté juive juge ces propos antisémites », peut avoir un sens non intentionnel qui minimise effectivement la gravité des propos antisémites comme ceux du site Web *vigile.net*.

Toutefois, comme l'indique la section xx à la page xx de l'étude, de nombreuses personnalités privées et publiques sont prêtes à prendre position publiquement pour condamner résolument l'antisémitisme.

Prêchant par l'exemple, le gouvernement canadien du très honorable Stephen Harper, premier ministre, a condamné catégoriquement l'antisémitisme, en invitant les Canadiens à s'opposer « implacablement » à toutes les manifestations antisémites passées et présentes. Le gouvernement accorde son appui à l'enquête sur ce phénomène entreprise par la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme (CPCCA), de même qu'à la tenue d'une conférence internationale, en novembre 2010, sous l'égide de la coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme (ICCA), présidée par l'honorable Irwin Cotler, député, de concert avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) sous la direction de son ministre, l'honorable Jason Kenney. Respectant l'importance de préserver l'intégrité de la

vérité historique, le CIC, sous la direction du ministre Kenney, a également octroyé à la Ligue des droits de la personne des fonds dans le cadre de son programme de reconnaissance historique, pour la création d'un Groupe de travail national sur la recherche, la mémoire et l'éducation liées à l'Holocauste, ainsi que des fonds pour plusieurs autres projets relatifs à la tragédie du *MS St. Louis*. En outre, le gouvernement a appuyé la participation de délégués canadiens au groupe d'action international sur l'holocauste (ITF), et a proposé sa candidature comme président de l'ITF pour le mandat 2013-2014, se plaçant ainsi à l'avant-plan d'un effort concerté pour neutraliser la campagne inlassable des négationnistes dans le monde entier.

Ces actions sont plus éloquentes que les mots. L'antisémitisme continue de gagner du terrain, bien que dans la meilleure des sociétés, seules une opposition aussi catégorique que ferme et des mesures tangibles peuvent contribuer à l'endiguer. Pour citer les paroles du professeur Gil Troy de l'Université McGill : « *Pouvons-nous cesser de faire preuve d'une aussi grande politesse envers l'antisémitisme?* » Les conclusions du *Rapport 2010* de la Ligue indiquent effectivement que l'heure n'est plus à la politesse.

B. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

1. VUE D'ENSEMBLE

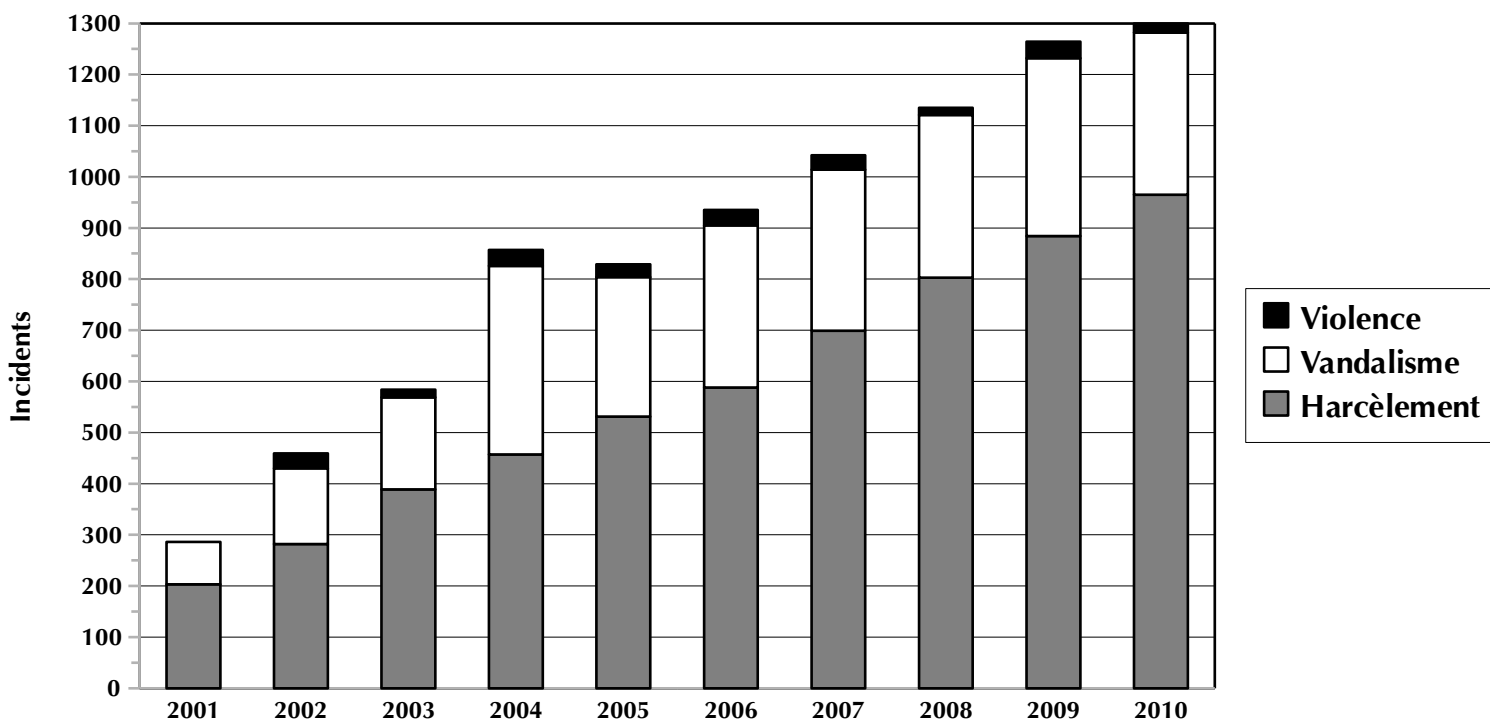
En 2010, la Ligue des droits de la personne a enregistré 1 306 incidents antisémites au Canada, soit 3,3 de plus que les 1 264 cas répertoriés en 2009. Ces résultats révèlent que l'activité antisémite au pays a atteint un niveau encore plus élevé qu'en 2009 et 2008. Par rapport aux dix dernières années, le nombre d'incidents motivés par la haine contre la communauté juive s'est multiplié par plus de quatre.

Les incidents survenus en 2010 ont été signalés à La Ligue des droits de la personne par plusieurs voies : par la Ligne antiracisme de la communauté au 1-800 892 BNAI [2624], en ligne à www.bnaibrith.ca, et en s'adressant directement au bureau national ou aux bureaux régionaux de B'nai Brith Canada ou

à ses partenaires communautaires et aux autorités policières travaillant en collaboration avec la Ligue.

D'entrée de jeu, il convient de remarquer qu'étant donné que les experts et les chercheurs en répression de la criminalité estiment qu'à peine 10 % des victimes de crime haineux viennent à signaler leur victimisation, les chiffres correspondant aux cas signalés ne représentent que la pointe de l'iceberg pour ce qui est des actes de harcèlement et de vandalisme dirigés contre la communauté juive. Même si les cas de violence ouverte ont plus de chances d'être signalés et pris au sérieux, les victimes d'actes de harcèlement et de vandalisme ont souvent peur des représailles ou craignent que l'on fasse peu de cas de leur expérience en la traitant comme un inconvénient mineur et parfois un jeu d'enfant.

Graphique: L'antisémitisme au Canada: un vue sur 10 ans

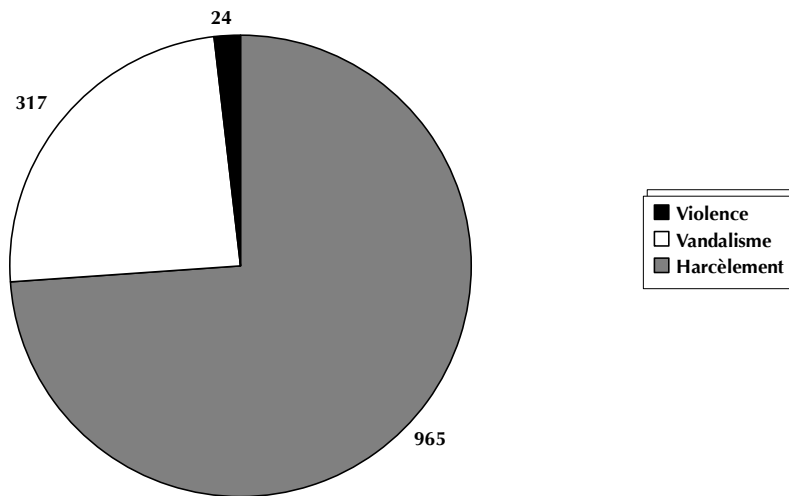


2. CLASSIFICATION SELON LE TYPE D'INCIDENTS

Les 1 306 incidents signalés au Canada en 2010 se divisent par catégories comme suit : 965 cas de harcèlement, 317 cas de vandalisme et 24 cas de violence.

La définition de ces catégories (voir Annexe I) n'a pas changé depuis les débuts du *Rapport* de la Ligue, afin d'assurer l'uniformité et de permettre une comparaison précise d'une année à l'autre.

Graphique: Incidents antisémites selon le type



En 2010, le harcèlement demeure l'activité prédominante, car les semeurs de haine peuvent ainsi commettre leurs actes sous le couvert de l'anonymat. Les cas de harcèlement ont augmenté d'environ 9,2 % par rapport à l'année précédente, tandis que les autres types d'incidents ont en général diminué. Malgré la tendance actuelle à faire peu de cas des actes de harcèlement et à les traiter comme de simples injures inoffensives (les pierres et les bâtons peuvent blesser les os, mais pas les mots, dit-on), il convient de remarquer le langage employé dans les incidents classés comme harcèlement dans le *Rapport* comprend 80 cas de menaces explicites de violence y compris des menaces de génocide ou des menaces imminentes.

En 2010, le vandalisme a diminué de 8,9 % dans l'ensemble (317 cas contre 348 en 2009), mais dans certaines régions, ce type d'incidents a connu une hausse importante par rapport à l'année 2009. Par exemple, dans des quartiers auparavant paisibles de

nombreuses villes, y compris Burlington (Ontario), Guelph (Ontario), Halifax (N.-É.), Winnipeg (Manitoba), Victoria (C.-B.) et Edmonton (Alberta), les cas de vandalisme ont augmenté.

Les incidents de violence signalés ont beaucoup diminué, et toutes les régions sauf le Québec accusent une baisse. Il va sans dire que cette baisse est bienvenue par opposition à la hausse de 9,4 % enregistrée en 2009 (un record absolu de 32 cas). Toutefois, ces incidents ont été signalés à Montréal, dans la région de Québec, en Colombie-Britannique et dans le Grand Toronto. À Ottawa, l'attaque de deux étudiants de Carleton par un groupe de deux autres étudiants armés d'une machette a fait ressortir que

le potentiel d'actes violents est toujours aussi présent, surtout quand les émotions culminent comme à l'occasion de la Semaine contre l'apartheid israélien sur les campus universitaires, période qui connaît une hausse marquée de l'activité antijuive, exacerbée par une rhétorique antisioniste excessive.

i) La communauté et la propriété privée

En 2010, 32 incidents visaient des synagogues, contre 50 cas en 2009 et en 2008. Cette baisse serait due en grande

partie à l'amélioration des mesures de sécurité dans de nombreux lieux de culte, établissements scolaires et communautaires, entre autres grâce à de meilleurs systèmes d'alarme et moniteurs en circuit fermé ainsi que des dispositifs d'éclairage, des clôtures, des bornes de protection et des verres incassables améliorés. Ces améliorations à la sécurité ont été rendues possibles grâce aux subventions de contrepartie au titre du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité du gouvernement fédéral.

Malgré la chute du nombre de cas, les incidents restent graves. Dans cinq cas de harcèlement, des membres ou le personnel d'une synagogue ont reçu des menaces. Dans trois autres cas, des agresseurs ont tiré des objets sur des membres de la synagogue lors de leur retour à la maison. Des synagogues ont été prises pour cible d'un bout à l'autre du pays, y compris à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alberta), Ottawa (Ontario), Thornhill (Ontario), Vaughan (Ontario), Markham (Ontario), London (Ontario), Toronto (Ontario) et Montréal (Québec).

Étant donné l'inquiétude qui règne au sujet des entités terroristes prenant comme cible des institutions juives, il est important que la communauté reste sur ses gardes et que le financement gouvernemental soit maintenu. Dans le contexte actuel, tant les petites que les grandes synagogues doivent porter tout le poids du coût des agents de sécurité assurant la protection des lieux où ont lieu des activités comme les séances de prière, les mariages, les événements ou les programmes éducatifs pour enfants.

D'autres chiffres confirment la nécessité de rester vigilant. En 2010, 26 centres communautaires ont été la cible de graffitis antisémites (en hausse par rapport à 24 en 2009 et à 17 en 2008). En outre, le personnel et les visiteurs ont fait l'objet d'actes de harcèlement. Le vocabulaire était souvent cruel et menaçant. Une fois encore, les auteurs de ces actes de vandalisme contre les institutions juives adoptent comme thème central la croix gammée et les symboles néonazis.

En 2010, 139 résidences privées ont été ciblées, en hausse par rapport aux 111 de l'année 2009, et aux 105 de 2008. Ces cas incluent le harcèlement au téléphone, par Internet et par la poste, la profanation de mezouzahs et d'autres symboles juifs. Les résidences et les voitures garées à l'extérieur ont été barbouillées de croix gammées et d'autres messages haineux. Cette hausse des incidents ciblant des familles juives à domicile sème l'angoisse dans la communauté puisque ces actes impliquent une préméditation dans la plupart des cas.

ii. Le lieu de travail

Il y a eu 29 cas liés directement au lieu de travail de la victime, soit une baisse par rapport aux 48 cas de 2009. Ce sont des cas de harcèlement au travail par des collègues et des superviseurs y compris le refus d'accorder des accommodements raisonnables pour les jours d'observance religieuse.

Il n'y a pas lieu de se réjouir de cette baisse apparente du nombre de cas puisque les données non scientifiques recueillies auprès des personnes qui téléphonent à la Ligne antiracisme de la Ligue, mais refusent ensuite d'aller plus loin, laissent entendre que les victimes

ont de grandes réticences à signaler les actes de harcèlement par crainte de perdre leur emploi. Dans cinq cas, en fait, des employés ou des entrepreneurs indépendants ont été victimes de représailles après avoir fait une dénonciation.

Seize des 29 cas sont survenus dans des milieux gouvernementaux, en hausse par rapport aux sept cas signalés en 2009 et aux huit en 2008. À titre d'exemple pour illustrer ce type de cas, une décision historique a marqué l'année 2010. En effet, une employée du gouvernement s'est vu accorder des dommages-intérêts après que l'on ait établi qu'elle avait fait l'objet d'actes de harcèlement continus, menaçants et antisémites. Il a été également établi que l'employeur avait failli à son obligation de la protéger de tels comportements et de créer un environnement de travail adapté et sécuritaire pour les employés.

« *J'ai eu mal au ventre, je me suis senti violé* »

Un commerçant juif dont le magasin a été dégradé.

iii. Le milieu scolaire

Il y a eu 84 incidents dans les écoles au cours de l'année 2010, une hausse par rapport aux 73 incidents de 2009 et une augmentation marquée (combien) par rapport aux 57 cas de 2008. Les incidents comprennent de multiples cas de vandalisme et de barbouillage de graffitis sur des bâtiments et des autobus scolaires, de même que de nombreux cas de harcèlement et de railleries. Dans plus d'une douzaine de cas, des professeurs et des étudiants ont personnellement fait l'objet d'insultes antisémites et dans plusieurs cas, des objets ont été tirés sur des professeurs juifs et des croix gammées dessinées sur leur tableau et leur pupitre.

Des objets ont également été tirés sur des étudiants juifs. Dans un cas, tous les membres d'une équipe de basketball représentant un externat juif ont été carrément bombardés au cours d'un match joué à l'étranger. Des étudiants juifs ont fait l'objet d'intimidation sur Internet par les réseaux de médias sociaux et par des messages textes sur leur téléphone cellulaire, et ces victimes étaient bel et bien traquées. Lors d'un incident inquiétant survenu à la fête de l'Halloween à Brampton (Ontario), un élève s'est vêtu en officier SS pour un bal à l'école. Au lieu de s'inquiéter de son choix vestimentaire, les enseignants de l'école ont trouvé son costume amusant et en ont ri.

Il y a eu 86 cas d'antisémitisme signalés sur les campus universitaires, soit une baisse par rapport aux 137 en 2009, mais une hausse par rapport aux 75 incidents de 2008. Si l'on compare les résultats à long terme, on remarque qu'il n'y avait que 36 cas signalés en 2006.

En 2010, cette chute pourrait s'expliquer par la plus grande attention accordée aux questions de sécurité sur les campus, comme celui de l'Université York à Toronto, où une étude s'intéressant aux dangers posés par les démonstrations ouvertes de haine a conduit à apporter des améliorations à la sécurité.

D'autre part, au fur et à mesure que la Semaine contre l'apartheid israélien s'étend à d'autres campus, les incidents qui accompagnent souvent ce genre d'événements prolifèrent d'autant : selon des rapports de l'Université Laurentienne à Sudbury, par exemple, où des événements liés à cette Semaine ont récemment commencé, le niveau de tension et d'activité antisémites a augmenté.

Dans la même veine, de nombreux incidents de barbouillage de graffitis sont survenus après les événements de la Semaine contre l'apartheid israélien en mars – par exemple, le rapport sur l'attaque à la machette contre des étudiants de Carleton a également eu lieu peu après la tenue d'un événement de cette Semaine sur le campus.

Les étudiants juifs continuent de signaler des incidents de harcèlement sur le campus consécutifs aux événements anti-Israël comme la Semaine contre l'apartheid israélien en mars 2010, y compris des graffitis haineux aux universités York, Carleton et Laurentienne, et l'attaque de deux étudiants de Carleton par un groupe armé d'une machette. En outre, à cause de l'approche adoptée individuellement par certains professeurs, des étudiants juifs se sont sentis intimidés. Au quotidien, plusieurs étudiants disent cacher leur identité juive et éviter de participer aux discussions dans les cours par crainte des interactions

négatives à la fois en classe et ailleurs sur le campus. Essentiellement, ils craignent de compromettre leur succès dans les cours qu'ils suivent s'ils expriment ouvertement leur appui envers l'existence de l'État juif.

Sur les campus, selon un thème populaire d'ailleurs repris par les prétendues thèses académiques, c'est-à-dire la théorie malveillante selon laquelle les juifs - au lieu d'être un groupe historiquement victimisé - sont plutôt les oppresseurs, incapables même de comprendre le concept de victimisation, trempant dans le « privilège

blanc » et impliqués dans une « violence structurelle » contre les autres. La minimisation constante de la question de l'antisémitisme au point d'encourager les étudiants à ne pas considérer la haine antijuive comme du racisme « véritable » va d'ailleurs de pair avec cette théorie.

« Je trouve consternant et ahurissant qu'ils affichent ouvertement leur antisémitisme. Internet et les réseaux sociaux contribuent à accroître le nombre de personnes qui se plaisent à semer la haine et se donnent le droit d'exprimer leur ignorance. »

Commentaires d'un utilisateur canadien du réseau social Facebook sur la façon dont la jeunesse actuelle abuse des médias sociaux pour exprimer de la haine.

iv. La haine sur le Web

La Ligue a reçu 564 signalements d'activité haineuse en ligne reliée au Canada par le contenu, les auteurs ou les victimes, soit une hausse par rapport aux 435 cas signalés en 2009 et aux 405 reçus en 2008. La tendance à utiliser un grand éventail des nouveaux médias actuels se poursuit, y compris les blogues, les vidéos en ligne et les sites des réseaux sociaux. Avec les pages de Facebook incitant ouvertement à la violence contre les juifs, un site Web canadien prêchant le génocide contre les « sales terroristes juifs », et un site de Montréal ramenant sur le tapis une gamme de canards antijuifs vieux comme le monde, il est clair que la portée du cyberespace est devenue perfide.

Dans les incidents de cette catégorie survenus en 2010, on blâme les juifs pour un vaste éventail de problèmes mondiaux, les politiques gouvernementales impopulaires, les virus et même les désastres naturels. En outre, on accuse à tort les juifs d'avoir participé aux attaques du World Trade Center du 11 septembre et au trafic d'organes pour des greffes.

v. Le négationnisme

Il y a eu 65 cas de négationnisme, une hausse par rapport aux 51 incidents signalés en 2009 et aux 42 en 2008. Du matériel négationniste en provenance du Moyen-Orient est parvenu aux frontières canadiennes, mais Douanes Canada en a refusé l'entrée. Des images empruntées à l'holocauste ont servi à attaquer des politiciens de différents partis, tandis qu'à Victoria (C.-B.), un terrain de jeu a été barbouillé de l'inscription « Interdit aux juifs », ce qui n'est pas sans rappeler un long chapitre honteux de l'histoire du Canada quand les sites récréatifs et les lieux de villégiature étaient régulièrement dégradés par des écriteaux du genre.

Les vecteurs du négationnisme se présentent eux-mêmes comme des personnes désintéressées, mais en quête de vérité par la recherche et l'examen de données historiques légitimes, mais en fait – par des attaques directes ou par une manipulation subtile - leur message est clair : les juifs sont des menteurs qui cherchent à tirer parti du sentiment de culpabilité de ceux qui ne sont pas juifs. En réduisant le négationnisme à la simple expression d'un point de vue peu orthodoxe, leur propagande véhicule des allégations antisémites, mais subtiles, selon lesquelles les juifs sont des menteurs qui cherchent à exploiter les autres et à profiter d'autrui.

vi. L'activité des néonazis et des suprémacistes

En 2010, la Ligue a reçu 150 rapports d'activité de groupes suprémacistes à Calgary (Alberta), Vancouver (C.-B.) et Victoria (C.-B.), y compris des marches publiques ponctuées de saluts « *Heil Hitler* » et arborant des croix gammées et d'autres symboles suprémacistes. Avec la dissolution apparente du groupe néonazi Aryan Guard, à la suite d'accusations criminelles contre des membres de sa direction, un certain nombre d'individus ont fait surface pour combler le vide en tentant de former des groupes semblables au Canada. La prolifération consécutive de groupes suprémacistes est une tendance également présente aux États-Unis, comme le révèlent les conclusions du *Southern Poverty Law Center*.

Certains se réjouissent du fait que peu de personnes ont assisté à la contre-courant d'extrême droite à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Calgary, Vancouver et Victoria, mais les données recueillies par la Ligue laissent supposer que rien n'indique un affaiblissement important du mouvement d'extrême droite. En clair, on trouve des partisans des divers groupes dans les villes de tout le pays, si l'on en juge par les affichages des suprémacistes dans les groupes de discussion en ligne des réseaux sociaux. L'activité en ligne fournit à ces groupes le profil qu'ils recherchent.

« *L'affichage du symbole nazi est vraiment blessant. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.* »

Une victime des graffitis.

La croix gammée jouit d'une popularité de plus en plus grande comme symbole de haine - particulièrement, mais pas exclusivement - à l'endroit de la communauté juive. Dans 185 cas, soit 58,3 % des 317 incidents de vandalisme signalés, des croix gammées étaient barbouillées sur une variété de sites, y compris des résidences privées et des synagogues. C'est une hausse en comparaison de l'année 2009, car ce symbole de haine était alors présent dans 50 % de tous les cas de vandalisme. Certains semblent réduire la croix gammée à une forme minimale et générale d'expression négative, mais les cas de vandalisme documentés dans le *Rapport* indiquent qu'elle reste un symbole de haine de premier choix pour les auteurs de délits qui cherchent à intimider la communauté juive.

vii. Les auteurs

La Ligue ne consigne l'origine ethnique des auteurs des délits que si l'information pertinente existe. Elle n'est pas déduite de signalements basés sur l'apparence ethnique perçue de l'auteur, sauf si des preuves confirment cette impression. Les origines de la plupart des jeunes arrêtés étaient inconnues. Dans un cas, un homme âgé d'origine allemande a été déclaré coupable de graffitis de haine dans la région de Guelph (Ontario). En 2010, les actes étaient pour la plupart anonymes, il a donc été impossible d'identifier l'origine des auteurs, mais il y a eu 59 incidents où les auteurs se sont identifiés comme étant d'origine arabe, une baisse par rapport aux 97 cas de 2009, mais le double des 31 cas de 2008. En plus, il y a eu huit cas où on a identifié des auteurs musulmans.

D'autres incidents étaient l'acte d'un autochtone (2), d'un Noir (4), d'un Chinois (2), d'un Allemand (2) et d'un Hongrois (1).

viii. Les profils des incidents

Sur les 1 306 cas signalés en 2010, 745 ou 57 % sont survenus au cours des six premiers mois, période qui compte deux mois particulièrement instables : mars et juin. En fait, les 163 incidents signalés en mars et les 170 en juin représentent 333 ou 25 % du nombre total de cas enregistrés au cours de l'année. Même si des variations régionales ont été notées dans ce profil, la tendance générale était trop prononcée pour être ignorée.

Comme noté dans le Rapport de 2009, on observe souvent une augmentation du nombre d'incidents

antisémites au moment de Semaine contre l'apartheid israélien en mars où se produisent des incidents sur les campus partout au Canada. L'année 2010 n'a pas fait exception à la règle. La rhétorique antisioniste virulente se répand habituellement sous différentes formes : intimidation, harcèlement, vandalisme et même agression.

La pointe du mois de juin semble avoir été attisée par un intérêt renouvelé à l'égard du conflit israélo-palestinien et de l'attaque de la flottille de Gaza très couverte dans les médias.

Ces événements ont attiré l'attention du public ailleurs dans le monde, mais aussi sur la communauté juive du Canada.

La Ligue a souvent pu constater l'existence d'un lien évident entre les dissensions au Moyen-Orient et les incidents au Canada et trouve un écho à cela au sein de ses partenaires dans le domaine, notamment l'Anti-Defamation League (ADL) aux États-Unis, la

Community Security Trust (CST) au Royaume-Uni et le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF). Ces institutions communautaires ont vu une diminution du nombre total d'incidents antisémites en 2010 par rapport à 2009, quand les événements de Gaza ont favorisé l'émergence d'un nombre record de manifestations d'antisémitisme. Toutefois, aucune diminution soutenue ne peut faire l'objet d'une célébration quand on compare les chiffres de 2010 à ceux de 2008 dans ces pays.

Des similarités ressortent également avec le Canada en ce qui concerne les événements déclencheurs. Au Royaume-Uni par exemple le deuxième nombre total

de cas signalés dans l'année, par ordre décroissant (81 a été enregistré en juin (le total le plus élevé, qui est de 82, correspond au mois de septembre).

En juin, une pointe a également été observée au Canada, comme mentionné plus haut.

On constate en général que les événements déclencheurs de l'antisémitisme et ses différentes formes sont trop similaires dans toutes les études d'organisations juives de plusieurs pays pour être une simple coïncidence.

« Une personne [...] qui agit ainsi montre qu'elle est foncièrement irrespectueuse et haineuse. »

Un témoin de la profanation d'une synagogue (Québec).

3. Exemples d'incidents

JANVIER

Markham (Ontario) – Un étudiant écrit un poème incitant à ne jamais faire confiance aux juifs et le fait circuler après de la population étudiante.

Toronto (Ontario) – Une femme reporter à la pige reçoit un courriel lui disant « d'arrêter de travailler pour les youpins » si elle veut avoir de la crédibilité.

Calgary (Alberta) – On découvre que des employés de la ville entretiennent un blogue antisémite.

Montréal (Québec) – Les fenêtres d'un externat juif volent en éclats.

Oakville (Ontario) – Un joueur de hockey traite un membre de l'équipe adverse de « stupide « f*** juif ».

FÉVRIER

Toronto (Ontario) – Un patient affiche sur internet des commentaires antisémites sur son médecin.

Moncton (N.-B.) – Un élève juif d'une école élémentaire fait l'objet de harcèlement dans son autobus scolaire.

Toronto (Ontario) – Une organisation juive reçoit un appel téléphonique demandant aux « rats » juifs de quitter le pays s'ils ne peuvent pas supporter la chaleur.

London (Ontario) – Des étudiants juifs de l'Université de Western Ontario reçoivent un message menaçant par Facebook au cours de la Semaine contre l'apartheid israélien.

Mississauga (Ontario) – Un livre antisémite est envoyé à la résidence d'une famille juive.

MARS

Toronto (Ontario) – Des objets sont tirés à partir d'une voiture en marche sur les membres d'une famille religieuse rentrant chez elle le jour du Shabbath.

Toronto (Ontario) – La *mezouzah* d'une résidence est arrachée et mise en pièces.

Mississauga (Ontario) – Un ancien étudiant de l'Université York recherché par la police pour son site antisémite filthyjewishterrorist.com, accuse les « youpins » d'être responsables de ses ennuis avec la justice.

Kingston (Ontario) – Une voiture stationnée dans un lotissement résidentiel près du campus universitaire est barbouillée du mot « JUIF ».

Montréal (Québec) – Une synagogue est profanée, des objets religieux sont gâchés et la *bima* (lutrin) est barbouillée d'une croix gammée.

Ottawa (Ontario) – On trouve dans une résidence du campus des graffitis moches du genre « Tuez un Juif lentement et faites-le souffrir », « Larguez une bombe atomique sur Israël » et une croix gammée, au cours des événements de la Semaine contre l'apartheid israélien.

AVRIL

Toronto (Ontario) – Un édifice communautaire juif reçoit une alerte à la bombe.

Montréal (Québec) – Des passants crient des insultes antisémites lors d'un événement de commémoration de l'holocauste.

Toronto (Ontario) – Une lettre dénigrant un résident juif est distribuée partout dans un complexe de condominiums.

Gatineau (Québec) – Un groupe d'agresseurs pourchasse des étudiants pro-israéliens et leur crie des insultes antisémites en brandissant une machette.

Montreal (Québec) – Une femme juive visiblement enceinte marchant dans le parc Vézina est volée et agressée.

MAI

Montréal (Québec) – Une professeure d'histoire juive trouve son bureau barbouillé de croix gammées après une leçon sur l'holocauste.

Montréal (Québec) – Un Montréalais diffuse régulièrement des vidéos antisémites sur Internet.

Winnipeg (Manitoba) Une liste de rabbins et d'autres leaders juifs est affichée sur un site Web et on y accuse ces derniers d'être des agresseurs d'enfants.

Winnipeg (Manitoba) – Des croix gammées et d'autres graffitis dégradent un quartier où la population de résidents juifs est importante.

Victoria (C.-B.) – On découvre des graffitis antisémites dans un terrain de jeux pour enfants, où l'on peut lire « Interdit aux Juifs » et « Ghetto de Varsovie » et voir une croix gammée.

JUIN

Montréal (Québec) – Des graffitis antisémites sèment la peur dans un quartier où la population juive est importante.

Thornhill (Ontario) – Un élève d'une école élémentaire se fait rudoyer et narguer avec des commentaires antisémites.

Toronto (Ontario) – La cage d'escalier d'un immeuble où habitent de nombreux résidents juifs est barbouillée d'une croix gammée et de l'inscription « À mort les Juifs ».

Montréal (Québec) – Une pierre est lancée et fracasse la fenêtre d'une synagogue.

JUILLET

Keswick (Ontario) – La clôture d'un camp d'été juif est barbouillée de graffitis ponctués de saluts « *Heil Hitler* ».

Richmond (C.-B.) – Des croix gammées ainsi que des insultes envers les Juifs et les Chinois sont peintes dans le stationnement du garage d'un mail commercial.

Toronto (Ontario) – La boîte aux lettres d'une résidence juive est barbouillée de croix gammées et d'illustrations de porcs. La voiture de la famille est ensuite vandalisée.

AOÛT

Saint-Agathe (Québec) – Un groupe de garçons vise une résidence juive pour un braquage de domicile.

Le même groupe tire ensuite sur des résidents juifs de la ville avec des armes à balles BB, dans une rue publique.

Blue Mountain (Ontario) – Un constructeur juif mêlé à un conflit relatif aux règlements de zonage de la ville trouve sa résidence barbouillée de croix gammées.

Markham (Ontario) – Des graffitis portant l'inscription « Personne n'aime les Juifs » sont peints au pistolet sur une résidence.

Toronto (Ontario) – Des vandales barbouillent une porte de garage d'une croix gammée et du mot « Golda ».

SEPTEMBRE

Markham (Ontario) – Une synagogue est barbouillée d'une croix gammée.

Ottawa (Ontario) – La *mezouzah* d'un étudiant de l'Université Carleton est arrachée et mise en pièces.

Halifax (Nouvelle-Écosse) – Une vague de graffitis racistes envahit la ville, y compris des insultes antisémites dans un terrain de jeu.

Kingston (Ontario) – Un étudiant de sixième année d'une école publique prétend être nazi et harcèle d'autres garçons.

OCTOBRE

Thornhill (Ontario) – Une lettre malicieuse anonyme « Vengeance contre l'entité sioniste » est envoyée aux synagogues et aux organisations juives.

Toronto (Ontario) – Des élèves font des commentaires antisémites dans une école secondaire catholique.

Vancouver (C.-B.) – Adbusters publie un graphique comparant Israël à Gaza aux nazis dans le ghetto de Varsovie.

Toronto (Ontario) – Un professeur de l'Université York accuse le groupe d'étudiants juifs Hillel d'être des agents d'un gouvernement étranger.

NOVEMBRE

Toronto (Ontario) – Une personnalité de l'épisode pilote de l'émission-vérité « Lakeshore » fait des commentaires antisémites.

Toronto (Ontario) – On trouve des graffitis dans une station de métro où l'on peut lire « Dites « NON » au contrôle juif » et une croix gammée sculptée à côté.

Winnipeg (Manitoba) – Un élève d'une école intermédiaire fait l'objet de harcèlement de la part d'un autre élève qui lui dit souhaiter que sa famille soit morte dans un camp de concentration nazi.

Ottawa (Ontario) – Des commentaires antisémites concernant une conspiration juive circulent dans le cadre d'une conférence internationale de lutte contre l'antisémitisme dont l'hôte est le gouvernement canadien.

DÉCEMBRE

Montréal (Québec) – Un site Web en partie financé par des représentants du gouvernement comprend du matériel antisémite virulent.

Mississauga (Ontario) – Dans son avis affiché sur un site Web antisémite, un résident donne des conseils pour savoir comment reconnaître un juif par son nom dans une rafle à la manière des nazis.

Toronto (Ontario) – Une nouvelle théorie de la conspiration circule, blâmant les Juifs pour le scandale Wikileaks.

Victoria (C.-B.) – Lors d'une manifestation à l'extérieur d'une librairie Chapters, l'inscription « Dehors les Juifs » figure sur un écriteau.

« J'aimerais qu'il [le contrevenant] arrive à comprendre sincèrement la gravité du crime qu'il a commis et la souffrance qu'il a infligée. »

Membre d'une collectivité juive où des sites ont été dégradés.

C. RAPPORTS RÉGIONAUX

Tableau: Répartition d'incidents par régions et par catégories

2010 Région	Nombre d'incidents				% du total % de région			
	Incidents	Harcèlement	Vandalisme	Violence	Incidents	Harcèlement	Vandalism	Violence
Région de l'Atlantique	46	30	16		3.6%	65.2%	34.8%	0.0%
Montréal	277	219	51	7	21.9%	79.1%	18.4%	2.5%
Région du Québec	28	19	1	8	2.2%	67.9%	3.6%	28.6%
Le Grand Toronto	502	399	95	8	39.7%	79.5%	18.9%	1.6%
Ottawa	89	53	36		7.0%	59.6%	40.4%	0.0%
Région l'Ontario	144	88	56		11.4%	61.1%	38.9%	0.0%
Winnipeg	60	31	29		4.7%	51.7%	48.3%	0.0%
Saskatchewan	19	17	2		1.5%	89.5%	10.5%	0.0%
Alberta	66	50	16		5.2%	75.8%	24.2%	0.0%
Colombie-Britannique	75	59	15	1	5.9%	78.7%	20.0%	1.3%
Région du Nord					0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Canada	1306	965	317	24	100.0%	73.9%	24.3%	1.8%

i. Ontario

Comme d'habitude, la majorité des incidents survenus au Canada s'est produite en Ontario. En 2010, 735 des 1 306 incidents survenus au pays ont eu lieu en Ontario, soit 56,3 % du total national, c'est-à-dire une hausse de 9,4 % par rapport au total provincial de 672 incidents signalés en 2009.

Le nombre de cas de harcèlement a augmenté de 22,7 % (540 cas en 2010, en hausse de 440 en 2009). Le fait que les résultats de 2009 dans cette catégorie représentaient une baisse de 10,2 % comparé au Rapport de 2008 (440 cas en 2009, en baisse de 490 en 2008) met en lumière les inquiétudes face à l'augmentation des incidents de harcèlement.

Les incidents de vandalisme ont diminué de 12,6 %, passant de 214 cas en 2009 à 187 en 2010, ce qui les ramène au niveau de 2008 (184 cas signalés). Selon le gouvernement fédéral, ces baisses peuvent être attribuées au succès du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité.

Autre changement bienvenu, les cas de violence ont chuté de 18 en 2009 à huit en 2010. Dans cette catégorie, les cas ont seulement été signalés dans la région du Grand Toronto. Ces huit cas représentent un retour au niveau enregistré en 2008.

Les incidents en Ontario sont répartis selon qu'ils se sont produits a) dans la région du Grand Toronto,

qui comprend la Ville de Toronto et ses environs immédiats, b) à Ottawa et c) dans les régions de l'Ontario, qui englobent les zones à l'extérieur du Grand Toronto et d'Ottawa.

a) Le Grand Toronto (GTA) :

Le Grand Toronto reste la région où est signalé le plus grand nombre de cas, comme c'était le cas dans les Rapports précédents, ce qui s'explique par le fait que la population juive y est la plus fortement concentrée au pays.

À lui seul, le Grand Toronto compte le plus grand nombre d'incidents signalés dans l'ensemble du Canada, soit 502, ce qui représente 39,7 % du nombre total d'incidents au pays. Les incidents dans le Grand Toronto ont augmenté de 4,8 % par rapport aux 479 signalés en 2009.

Les 502 incidents signalés dans le Grand Toronto sont répartis comme suit : 399 cas de harcèlement (en hausse de 11,8 % contre les 357 cas de 2009), 95 cas de vandalisme (en baisse de 10,4 % par rapport aux 106 de 2009) et 8 cas de violence (en baisse de 50 % par rapport aux 16 de 2009)

Les incidents comprennent des menaces de mort contre des rabbins et des membres de la communauté, des alertes à la bombe, le vandalisme sur des véhicules garés à l'extérieur des synagogues, des attaques sur les campus, la peinture au pistolet de croix gammées

sur des commerces casher et la profanation dans les campus de livres sur l'histoire des juifs.

Le Service de police de la région affirme que les juifs restent le groupe le plus visé. La police régionale de York, dans son rapport de l'année 2010, révèle que les crimes ont diminué dans l'ensemble, mais les crimes motivés par la haine ont pour leur part augmenté, les juifs étant le groupe le plus souvent visé parmi toutes les confessions religieuses. À titre de comparaison, la communauté musulmane a été la cible de trois actes criminels, une légère hausse par rapport aux deux incidents de 2009. Par ailleurs, la police de la région de York a enregistré 41 actes criminels contre la communauté juive, contre 19 en 2009.

b) Ottawa :

Les incidents à Ottawa ont augmenté de 25,4 %, passant à 89 en 2010, en hausse par rapport aux 71 de 2009. Cette hausse fait suite à l'augmentation de 14,5 % enregistrée dans le Rapport de 2009, contre les 62 cas enregistrés en 2008.

Les cas de harcèlement ont augmenté de 35,9 % seulement, passant à 53 en 2010 comparé aux 39 en 2009, ce qui correspond à la tendance nationale et provinciale.

Le vandalisme a également augmenté d'environ 16,1 % (36 en 2010, contre 31 en 2009).

Il n'y a eu aucun cas de violence ou d'agression comparé à l'incident signalé en 2009, mais un groupe a pourchassé deux étudiants d'Ottawa sur le pont de la rivière des Outaouais, puis les a menacés à la machette dans la communauté voisine de Gatineau (Qc).

Les incidents comprennent des graffitis dégoûtants, des actes d'intimidation au travail et des menaces de mort sur le campus.

c) Régions de l'Ontario :

Les incidents dans les régions de l'Ontario (parties de la province qui excluent le Grand Toronto et Ottawa) ont augmenté de 18 %, passant à 144 en 2010, contre 122 en 2009. Ces résultats nettement supérieurs aux 82 cas signalés en 2008 indiquent qu'il faut surveiller cette tendance. Les incidents motivés

par la haine sont répartis partout dans la province, tant dans les zones urbaines que rurales.

Les cas de harcèlement ont doublé, passant de 44 en 2009 à 88 en 2010. Les incidents de vandalisme ont chuté de 27,3 % (56 cas en 2010, en baisse par rapport aux 77 de 2009), mais des graffitis déplaisants ont perturbé des quartiers résidentiels des zones urbaines, y compris à Guelph et Burlington. Par contre, puisqu'on a trouvé des graffitis antisémites menaçants sur les campus comme celui des universités Carleton, Western et Laurentienne; il n'y a pas de quoi se réjouir.

Aucun cas de violence n'a été signalé en 2010 dans ces régions, mais il y en a eu un en 2009. Toutefois, on a trouvé des messages et des graffitis menaçants ponctués de menaces de mort comme « Tuez les juifs » et d'autres propos affreux du genre.

ii. Québec

On a signalé 305 cas dans la province de Québec en 2010, ce qui représente une baisse de 18,2 % par rapport aux 373 cas en 2009. Toutefois, il convient de remarquer que c'est une hausse par rapport aux 245 incidents signalés dans la province en 2008. Sur une période de cinq ans, on constate que les incidents ont augmenté de 34 % (passant de 228 en 2006 à 305 en 2010).

Les 305 cas représentent 23,4 % du nombre total d'incidents rapportés au Canada en 2010.

Les cas de harcèlement et de vandalisme sont en baisse (17,4 % et 32,5 % respectivement), mais la catégorie de la violence a monté en flèche, passant de huit incidents signalés en 2009 et de cinq en 2008 à 15 incidents en 2010 (une hausse de 87,5 % par rapport à 2009).

Les incidents sont répartis entre Montréal et les régions du Québec (régions de la province autres que Montréal).

a) Montréal :

À Montréal, il y a au total 277 cas, soit une diminution de 13,2 % par rapport au record absolu de 319 cas en 2009, mais une hausse substantielle par rapport aux 201 cas en 2008. Sur une période de cinq ans, la hausse des incidents est de 28 % (passant de 217 en 2006 à 277 en 2010).

À Montréal, les cas de harcèlement sont au nombre de 219 en 2010, ce qui représente une baisse de 10,6 % contre les 245 incidents signalés en 2009. Les cas de vandalisme ont chuté de 67 en 2009 à 51 en 2010. Pourtant, une concentration d'incidents de gribouillage de graffitis dans des quartiers de la ville où des populations importantes de juifs visibles sont concentrées et une série d'attaques contre des synagogues ont soulevé de grandes inquiétudes et une vive agitation dans la communauté.

La catégorie de la violence n'a pas changé, avec sept incidents en 2010, dont des agressions physiques contre une femme enceinte et un petit garçon.

b) Régions du Québec :

Il y a eu au total 28 cas en région, en baisse par rapport aux 54 enregistrés en 2009, soit une chute de 48,1 %.

Il y a eu 19 cas de harcèlement, soit une diminution de 55,8 % par rapport aux résultats de 2009. Ces incidents comprenaient la diffusion de théories de conspiration antisémite, y compris des qualificatifs au sujet de la domination et de la richesse des juifs, de même que des propos haineux en ligne qui ont mené à l'accusation de deux résidents de la région.

Les incidents de vandalisme ont diminué de dix en 2009 à un en 2010, ce qui ramène les résultats au niveau de 2008.

Les cas de violence dans les régions du Québec ont augmenté, passant d'un seul incident en 2009 à huit en 2010. C'est une hausse considérable par rapport aux trois cas signalés en 2008. Dans cette catégorie, les incidents comprennent le comportement flagrant d'un groupe d'adolescents qui a envahi une résidence juive puis a continué à tirer sur des passants visiblement juifs avec des armes à balles BB dans la ville de Sainte-Agathe, une localité où il y a eu de nombreux incidents en 2009.

iii. Manitoba

En 2010, 60 cas ont été signalés, contre 37 en 2009 et 34 en 2008. Les résultats de 2010 représentent une hausse importante de 62,2 % par rapport à ceux de 2009. Les incidents du Manitoba représentent 4,7 % du nombre total de cas au pays, contre 2,9 % à peine en 2009.

La majorité des incidents ont eu lieu dans la capitale Winnipeg, où réside la plus grande partie de la population juive de la province.

Les cas de harcèlement ont augmenté de 14,8 %, ce qui correspond à la tendance nationale. Toutefois, les incidents de vandalisme sont en hausse de 262,5 %, un résultat tout à fait contraire à la tendance nationale. Il y a eu des incidents répétés de gribouillage de graffitis méprisants sur des résidences privées et des biens publics, y compris des propos et symboles de haine contre la communauté juive.

Les cas de violence sont passés de deux incidents en 2009 à aucun cas en 2010.

iv. Saskatchewan

On a signalé au total 19 cas dans la province, soit une hausse de 58,3 % par rapport aux 12 cas signalés en 2009. Ces incidents représentent 1,5 % du nombre total de cas au pays. À titre de comparaison, il y a eu 25 cas en 2008 et 16 en 2007, ce qui indique que le niveau d'activité motivée par la haine se maintient dans la province, même si la communauté juive continue de diminuer dans la province.

Les 19 incidents se répartissent en 17 cas de harcèlement (plus que le double des 8 cas de 2009) et deux cas de vandalisme (comparé aux quatre de 2009). Il n'y a eu aucun cas de violence. Les incidents ont eu lieu à Regina (11) et Saskatoon (7).

Les incidents de harcèlement comprennent des confrontations haineuses en ligne et face à face. Le cas toujours d'actualité de l'ancien formateur universitaire Terry Tremaine, et les tentatives de rétablir la réputation du leader autochtone David Ahenakew avant son décès en mars 2010, ont fourni l'occasion à plusieurs d'exprimer leur haine contre des individus et des organisations représentant la communauté juive. Aucune synagogue n'a été visée par des actes de vandalisme, tandis que deux de ces institutions ont fait l'objet d'actes haineux en 2009.

v. Alberta

On a signalé 66 cas à travers la province de l'Alberta, soit 5,2 % des incidents enregistrés au Canada. Le changement est donc minime par rapport aux 67 cas enregistrés l'année précédente, mais les données

de 2010 représentent une hausse de 34 % par rapport aux 50 cas rapportés en 2008.

Les incidents sont survenus à Calgary (38) et à Edmonton (27), et dans d'autres parties de la province (1).

Les cas de harcèlement sont passés de 38 en 2009 à 50 en 2010, soit une hausse de 31,6 %, un résultat nettement supérieur au nombre moyen d'incidents survenus au pays dans cette catégorie. Il n'y a eu aucun cas de violence comparé au seul cas signalé en 2009.

Les cas de vandalisme documentés ont chuté de 42,9 %, passant de 28 en 2009 à 16 en 2010. Il convient de remarquer que l'an dernier, une explosion de crimes prenant la forme de graffitis explicites et dégoûtants s'était produite dans de nombreux quartiers de Calgary. Un jeune homme a été tenu responsable de ces actes et attend le prononcé de sa sentence en 2011.

On a rapporté à la Ligue un flot régulier de cas de harcèlement en ligne. En particulier, mentionnons le blogue en ligne d'un employé de la ville de Calgary qui contenait une énorme quantité de matériel motivé par la haine dirigé contre la communauté juive.

vi. Colombie-Britannique

Les 75 cas signalés en Colombie-Britannique représentent 5,9 % de tous les incidents enregistrés au Canada. Ce résultat représente une légère baisse de 6,3 % par rapport aux 80 cas de 2009. Sur une période de cinq ans, on constate une présence soutenue et grandissante de l'antisémitisme dans la province, et les 75 cas signalés en 2010 représentent une hausse de 88 % par rapport aux 40 cas enregistrés en 2006. Les incidents de harcèlement ont chuté d'environ 13,2 %, ce qui ramène les chiffres à 60, niveau de l'année 2008. Ces cas comprennent des propos antisémites, entre autres des accusations de meurtre rituel à l'égard des juifs prétendant que ceux-ci seraient impliqués dans des enlèvements et le trafic d'organes, accusations d'ailleurs déjà parues dans un document de la communauté islamique distribué dans la province, de même que des communications qualifiant l'holocauste d'« HOLOHAUX ».

Les cas de vandalisme ont augmenté d'environ 66,7 %. Seules les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la région de l'Atlantique ont enregistré une hausse dans cette catégorie. Des graffitis antisémites, y compris des propos méprisants tels « Interdit aux juifs » et « Ghetto de Varsovie » ont dégradé un terrain de jeu, et dans un autre incident, on pouvait lire « Purge des Juifs de l'ère de Staline ».

Les cas de violence ont chuté, passant de trois incidents signalés en 2009 à un cas d'agression rapporté en 2010 dans la région de Vancouver. On n'avait signalé aucun cas de ce genre dans les années précédentes.

La plupart des incidents ont eu lieu à Vancouver (49) et à Victoria (17) et les autres se sont produits à l'intérieur de la région (9).

Les cas comprennent des allégations de conspiration juive de même que des accusations de meurtre rituel prétendant que les juifs seraient impliqués dans des enlèvements et le trafic d'organes, accusations d'ailleurs déjà parues dans un document de la communauté islamique distribué dans la province. Des menaces ont été proférées et des actes de vandalisme ont été commis dans des résidences privées et des écoles juives.

vii. Région de l'Atlantique

Le Canada atlantique a connu 46 cas, soit 3,6 % de tous les incidents survenus au Canada. En 2009, les incidents dans cette région représentaient seulement 1,8 % du nombre total de cas au pays.

Le nombre de cas a doublé dans cette région, dans les catégories du harcèlement (30 en 2010 par rapport à 15 en 2009) et du vandalisme (16 en 2010 comparé à 8 en 2009). Cette année encore, aucun cas de violence n'a été signalé.

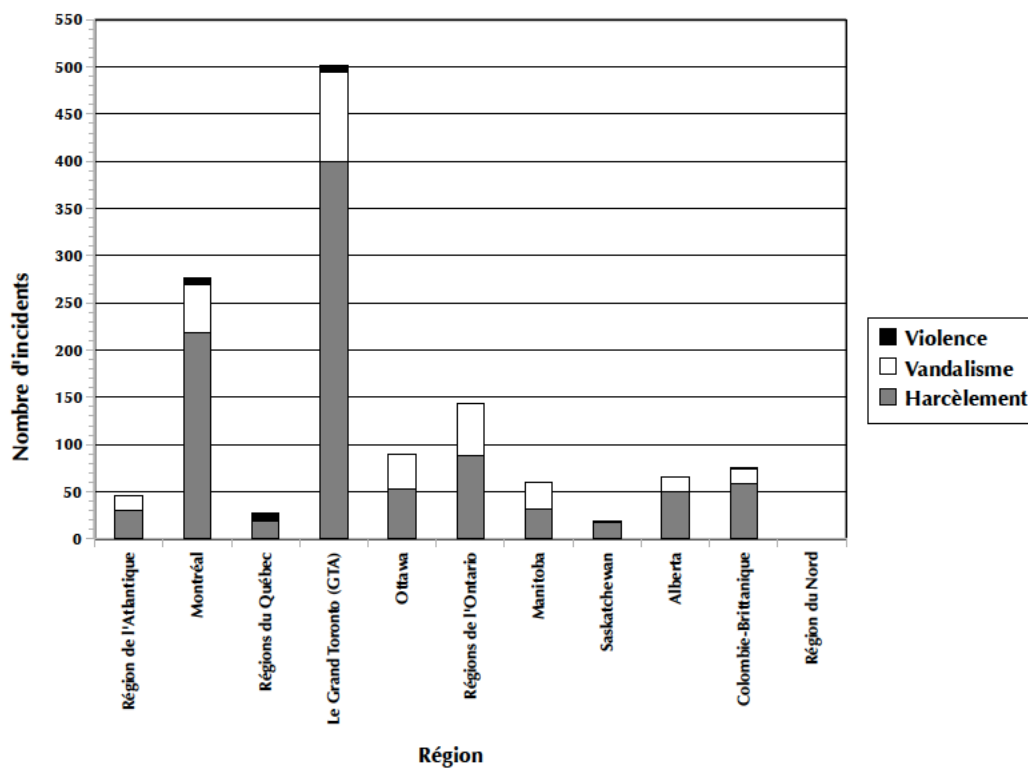
Les incidents se sont produits dans toutes les provinces de la région : Nouveau-Brunswick (13), Terre-Neuve (1), Nouvelle-Écosse (31) et Île-du-Prince-Édouard (1).

Les cas de harcèlement comprennent des remarques antisémites, des dénigres de l'holocauste et la diffusion d'accusations de meurtre rituel à l'égard des juifs. Les incidents de vandalisme comprennent des graffitis comme des croix gammées et des propos racistes dans des lieux publics et privés.

viii. Région du Nord

Cette région comprend les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut. On n’y dénombre aucun cas spécifique, mais des résidents ont téléphoné pour signaler qu’ils avaient vu des sites haineux en ligne.

Graphique: L’antisémitisme au Canada par régions et par catégories



D. ANALYSE JURIDIQUE

Sur les 1 306 incidents antisémites enregistrés par la Ligue en 2010, 335 (moins du quart) ont aussi été signalés à la police par les victimes. En 2009, 413 incidents sur 1 264, soit environ un tiers des cas, avaient été rapportés aux autorités chargées de l'application des lois.

Cette diminution du nombre d'incidents signalés à la police fait ressortir deux choses. Premièrement, même si le nombre d'incidents de harcèlement enregistrés dans le *Rapport* de cette année a augmenté, il s'agissait en majorité de cas d'intimidation en face à face ou sur Internet. Malgré leur caractère affligeant, ils ne constituent pas des actes criminels justifiant l'intervention de la police. Deuxièmement, malgré les bonnes relations de travail qui existent entre la police et des groupes communautaires de liaison, comme la Ligue, et en dépit des campagnes concertées visant une meilleure sensibilisation aux mécanismes de dénonciation des crimes haineux et au soutien disponible, les personnes qui signalent des incidents à la Ligue hésitent encore à contacter la police directement. Les victimes continuent d'exprimer leur peur de ne pas être prises au sérieux, ce qui explique en partie pourquoi les sociologues et la police estiment que 10 % seulement des victimes de crimes haineux déclarent leur expérience. Comme il est écrit dans une étude réalisée en 2010 par Statistiques Canada sur les « Crimes haineux déclarés par la police du Canada » et fondée sur des chiffres de 2008 :

Le nombre de crimes haineux présentés dans ce communiqué est probablement une sous-évaluation de l'étendue véritable du crime haineux au Canada, étant donné que tous les incidents ne sont pas signalés à la police. Il a également été démontré dans une recherche que la décision d'une victime de signaler un crime haineux à la police est parfois influencée par divers facteurs, notamment la crainte de représailles, un sentiment d'humiliation et des barrières linguistiques ou culturelles.

Cette étude est analogue aux résultats du *Rapport*, en ce sens que les membres de la communauté juive continuent d'être une cible privilégiée de crimes haineux dont le nombre est extrêmement sous-estimé. D'après l'étude, les deux tiers des crimes haineux

basés sur la religion ont été commis contre les juifs. Par ailleurs, les crimes haineux basés sur la religion ont augmenté de 53 % au cours de l'année dernière, ceux ciblant les juifs ont progressé de 42 %.

Les déclarations de la police locale sur les crimes haineux en 2010 confirment que la communauté juive reste ciblée. Par exemple, la police de la région de York juste au nord de la ville de Toronto (ON) où il y a une importante communauté juive, a déclaré que le taux de crimes haineux a diminué d'une façon globale, mais qu'au sein de la communauté juive, il est passé à 41 en 2010 comparé à seulement 19 l'année précédente. À Montréal, 19 des 64 crimes haineux consignés par la police ciblaient la communauté juive (soit à peine moins d'un tiers du nombre total de crimes haineux).

En 2010, la police à travers le pays a porté 43 accusations pour des activités reliées à la haine, ce qui est nettement supérieur aux 17 accusations portées en 2009. Il est compréhensible que de telles accusations représentent un faible pourcentage du nombre total d'incidents puisque les crimes haineux sont généralement perpétrés soigneusement et de façon anonyme pour les rendre difficilement détectables. Les auteurs présumés de ces crimes ont été accusés dans des cas impliquant des graffiti, ainsi que dans des incidents de harcèlement sur Internet et par confrontation en face à face.

Même si de nombreux cas ayant ébranlé une communauté en particulier restent non-résolus, un certain nombre d'arrestations dans des cas très médiatisés rassurent le public que la police continue de mener sérieusement les enquêtes liées à la haine. À Calgary, une enquête de police suite à une série de crimes commis en 2009 impliquant des graffiti antisémites à de nombreux endroits a conduit à l'arrestation et à la condamnation d'un jeune homme dont la peine définitive est encore en suspens au moment de la publication de ce *Rapport*.

La police de la région de York continue d'enquêter sur une explosion de crimes remontant à 2004 impliquant des graffiti dans une zone résidentielle habitée par un grand nombre de juifs et elle a même renouvelé

l'offre de récompense pour de l'information. Malheureusement, lorsque la police d'Edmonton (AB) déclare en 2010, au sujet d'activités haineuses, que le vandalisme « peut être sémite, mais qu'ils ne sont pas encore sûrs qu'il soit antisémite », la confusion règne et exerce un impact sur la volonté des victimes de signaler leurs expériences à la police.

Après des retards dans les procédures, en juillet 2010, la police provinciale de l'Ontario a finalement déposé trois chefs d'accusation pour propagande haineuse et deux chefs d'accusation pour fomentation de génocide en vertu des articles 318 et 319, respectivement, du *Code criminel du Canada* contre le Bangladais-Canadien Salman Hossein, un étudiant de l'Université York (ON) temporairement exclu. Les accusations portaient sur un site Web qui lui était attribué où l'on trouvait des appels à l'attentat terroriste.

Les chefs d'accusation pour encouragement au génocide constituent une première en Ontario. Selon le professeur Bruce Ryder du Osgoode Hall Law School, Université de York, cette poursuite est une situation nouvelle en ce sens que « la majorité des activités du gouvernement du Canada dans la région visaient la déportation et non la poursuite criminelle. Hossain est accusé d'incitation au génocide dans le pays » (J. Brean, *National Post*, le 9 juillet 2010). Même si la police provinciale de l'Ontario promet de maintenir les poursuites, Hossain a déjà fui le pays et, en décembre 2010, le site Web a été relancé après avoir été fermé plus tôt dans l'année. Entre-temps, au cours du même mois, un mandat d'arrêt a été lancé par Interpol.

Un mandat d'arrêt à l'échelle du Canada a aussi été lancé en 2010 contre Craig Cobb, qui est accusé d'exploitation d'un site Web de partage de vidéos, prônant la suprématie de la race blanche, appelé Podblanc. Cobb a en fait été arrêté par la police à la bibliothèque municipale de Vancouver en juin 2010, mais a été libéré sur la promesse de se présenter à la cour à une date ultérieure. Le procureur général de la province a approuvé les accusations pour crimes haineux uniquement en décembre 2010, période à laquelle Cobb se cachait déjà aux États-Unis.

Malgré le doute qui subsiste sur les mesures législatives concernant les crimes motivés par la haine suite à l'acquittement du dirigeant autochtone David Ahenakew dans un second procès en 2009, on

compte quelques cas de poursuites réussies pour des crimes haineux. Ces cas assurent à la communauté juridique et aussi à la communauté générale que le

Code criminel est encore un outil disponible pour combattre les crimes haineux.

Un acte de racisme sinistre et explicite impliquant une croix brûlée au Nouveau-Brunswick en février 2010 qui était dirigé contre un couple interracial a consterné les Canadiens à l'échelle du pays. Selon Carol Aylward de la Dalhousie Law School, « La croix brûlée est seulement le signe apparent, on ne voit pas tout ce qui se cache derrière » (O. Moore, *Globe and Mail*, le 24 février 2010). Ainsi, la condamnation de l'un des agresseurs, un homme de 21 ans, en novembre 2010 suite à des accusations d'incitation à la haine et de harcèlement criminel a été accueillie avec un certain soulagement. Au début de 2011, il a été condamné à six mois d'emprisonnement au total plus un mois de probation et à cinquante heures de travail communautaire. Son frère, âgé de 20 ans, a aussi été reconnu coupable et condamné à deux mois de prison, avec les mêmes conditions de probation. L'avocat de la Couronne a fait observer que même si la peine aurait pu être plus longue, elle créé à son avis un précédent pouvant dissuader les éventuels auteurs d'actes similaires (*Toronto Star*, le 10 janvier 2011).

En mai 2010, le cas bizarre de Max Mahr, un Canadien d'origine allemande, âgé de 83 ans et résidant à Guelph (ON) a été conclu. Après avoir plaidé coupable, il a été condamné pour incitation délibérée à la haine sous forme de graffiti antisémites dessinés dans différents lieux publics l'année précédente. Il s'est vu imposer une peine de six mois de prison avec quarante heures de travail communautaire et deux ans de probation.

Autre cas notable, un homme de Woodstock (ON) ayant plaidé coupable à de nombreuses accusations pour avoir peint au pistolet des croix gammées sur le cénotaphe quelques heures avant les cérémonies du jour du Souvenir. La détermination de la peine a été prévue pour 2011.

Deux cas dignes de mention sont entrés dans le processus continu de la cour en 2010, mais n'ont pas été résolus. En 2010, Brad Love qui avait à l'origine été condamné pour avoir fait circuler des messages haineux contre les juifs, entre autres, en 2003 se retrouvait de nouveau devant le tribunal après une troisième

infraction à la peine de probation. En décembre 2010, il a lancé une contestation constitutionnelle, arguant que l'ordonnance de probation était trop large et portait atteinte à ses droits conformément à *la Charte des droits et libertés de 1982*.

En décembre 2010, un juge de la Cour fédérale a acquitté avec réticence Terry Tremaine de la Saskatchewan qui était reconnu coupable d'outrage à magistrat. En 2007, Tremaine avait été accusé d'avoir violé l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en diffusant du contenu haineux sur Internet. La Commission canadienne des droits de la personne avait présenté un dossier devant la Cour fédérale alléguant que Tremaine avait commis une infraction avec des mises en ligne continues.

La possibilité d'utiliser l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour lutter contre la diffusion de contenu haineux sur Internet reste incertaine étant donné que le débat sur la liberté d'expression et les limites de l'article 13 de la législation et de ses homologues provinciales ont persisté tout au long de l'année 2010 sans que l'on arrive à trancher de façon claire. Tel que signalé dans le *Rapport de 2009*, le Tribunal canadien des droits de la personne dans l'affaire *Warman c. Lemire* a déclaré l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne inconstitutionnel et refusé d'imposer une sanction. La Commission canadienne des droits de

la personne a porté la cause en appel et l'affaire fait maintenant l'objet d'un examen complet par la Cour fédérale du Canada.

D'autres plaintes fondées sur des allégations de discrimination en vertu de l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ont été suspendues dans l'attente de cette décision, y compris le cas présenté par la Ligue concernant la presse radicale sur Internet. Toutefois, au début de 2011, la Cour Suprême du Canada a décidé qu'un homme à l'origine de dépliants contre les gais pouvait contester la constitutionnalité de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en Saskatchewan.

Le cas en Alberta de M. Boisson, qui a adressé une lettre à l'éditeur en 2007 au sujet de l'homosexualité, demeure irrésolu. Il a été allégué que cette lettre a donné lieu à une attaque contre un adolescent gai. Le constat qu'il avait violé la *Loi de l'Alberta sur les droits humains, la citoyenneté et le multiculturalisme* a pu être annulé en appel, en partie parce que le Commission s'était avancée dans le domaine du droit pénal. En 2010, le plaignant a lancé un appel supplémentaire arguant que la Cour avait incorrectement réduit la portée de l'objet de la législation sur les propos haineux dans la province.

« *Nous prions et espérons qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à notre matériel [nouvelles caméras de surveillance, moniteurs et meilleur éclairage] et que cela [le matériel de sécurité] suffit à envoyer un message clair à tous ces êtres humains qui agissent de manière inhumaine : vous devrez y penser deux fois avant de faire quoi que ce soit.* »

Une victime d'actes antisémites (Alberta).

E. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En gardant à l'esprit les données et l'analyse continues dans le *Rapport*, nous remarquons que la *Convention d'Ottawa de la conférence 2010 de la Coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme* affirme très clairement que pour lutter contre la haine antijuive au pays et à l'étranger, il faut s'attaquer au problème dans toutes les couches de la société.

Trop souvent, on fait peu de cas des divers actes haineux documentés dans le *Rapport* de la Ligue en les considérant comme des incidents insignifiants commis simplement par des éléments marginaux de la société. De fait, la réalité est très différente, comme peuvent très bien en témoigner les victimes. La société ne peut pas se soustraire à sa responsabilité de contrer l'existence continue du racisme et de la discrimination qui l'affecte.

Comme le mentionne cet extrait de la *Convention d'Ottawa* (voir le texte entier à l'Annexe III) :

Nous renouvelons auprès des gouvernements nationaux, des parlements, des institutions internationales, des chefs politiques et civiques, des ONG et de la société civile notre demande d'affirmer les valeurs démocratiques et humaines, de construire des sociétés fondées sur le respect et la citoyenneté, et de combattre chaque manifestation d'antisémitisme et toute forme de discrimination.

La Ligue fait les recommandations précises qui suivent, lesquelles découlent directement des données canadiennes sur l'antisémitisme pour l'année 2010, de même que des recommandations de la *Convention d'Ottawa* :

1. Chaque secteur de la collectivité doit adopter une tolérance zéro envers la haine, des enseignants de l'élémentaire et du secondaire jusqu'aux administrateurs des campus, en passant par les commissions des droits de la personne, les forces policières et le gouvernement. L'éducation du public est la clé du succès de cette approche.
2. Des ressources doivent être affectées particulièrement à la formation tant pour les agents de première ligne que pour les États, afin d'assurer la cueillette focalisée de renseignements et une expertise en matière d'enquêtes.
3. Un solide partenariat, entre les agents formés des unités spécialisées dans les crimes haineux et les organisations communautaires représentant les victimes, reste un élément vital de la lutte contre l'activité motivée par la haine au Canada.
4. Les réformes législatives doivent être examinées pour s'assurer que les engagements internationaux du Canada sont respectés.
5. La législation proposée devrait recevoir des appuis afin de dissuader les organisations qui propagent la haine de commettre leurs actes en leur faisant assumer le coût des dommages causés.
6. Encore une fois, la Ligue recommande que l'élément de la haine soit ajouté aux crimes du même ordre, selon ce qui sera approprié, afin que les délits motivés par la haine soient reconnus et fassent l'objet d'une enquête dès le début, au lieu d'être seulement pris en compte à l'étape du prononcé de la sentence.
7. Les établissements éducatifs devraient être reconnus en tant qu'installations protégées, en vertu de dispositions relatives aux crimes haineux.
8. La Ligue renouvelle sa demande que le négationnisme soit reconnu comme un crime haineux.

Les philosophies et les manifestations de haine contre un éventail de groupes identifiables reposent sur de nombreux fondements. De la même façon, les divers éléments des solutions pouvant être appliquées sont liés par un commun dénominateur. La Ligue travaille avec de nombreuses communautés minoritaires du pays aux prises avec le problème des préjugés et du sectarisme. Elle réitère sa demande à tous les Canadiens de se joindre à la lutte pour contrer l'expression de la haine qui gâche encore de nos jours le paysage des droits de la personne au Canada.

« Il vaudrait mieux poser une affiche disant *Ce lieu a été le théâtre de graffitis racistes.* »

Étudiant de l'université Queen après la suppression des graffitis antisémites sur le campus.

ANNEXE I

Définitions des incidents antisémites utilisées par la Ligue des droits de la personne

Harcèlement

Le harcèlement se définit comme toute action verbale ou écrite sans usage physique de la violence, à l'égard d'une personne ou d'une propriété, soit :

- les insultes verbales, les opinions haineuses et préconçues ou le harcèlement;
- les stéréotypes à l'égard des juifs, comme la diffusion dans des émissions-débat à la radio de commentaires sur les « caractéristiques juives »;
- la discrimination systémique au travail, à l'école ou sur le campus;
- la propagande haineuse et les lettres d'injures sur internet, au téléphone ou par écrit;
- les menaces verbales de violence, où le recours à la force ne paraît pas imminent ou qui n'impliquent aucune arme ou bombe.

Vandalisme

Le vandalisme consiste en des dommages physiques à la propriété, soit :

- inscription de graffitis, croix gammées et autres emblèmes et slogans racistes, parfois accompagnés
- d'actes criminels tel les vols ou les entrées par effractions;
- dommages causés à des objets religieux tel qu'aux mezuzas installées aux portes de maisons ou
- d'hôpitaux;
- profanation de cimetières et synagogues;
- attaque à la bombe, incendie criminel.

Violence

La violence consiste en l'usage physique de la force contre une personne ou un groupe de personnes, soit :

- agression physique;
- attaque à main armée avec ou sans usage d'une arme;
- menace de violence proférée contre une personne ou un groupe de personnes où il y a raison de
- croire qu'une agression physique est imminente.

Les incidents qui impliquent ou reflètent une tendance mondiale croissante vers la rhétorique anti-sioniste virulente ont été incluses uniquement s'il y a une composante forte anti-juive.

ANNEXE II

Définition de travail de l'antisémitisme de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC)

Ce document se veut un guide pratique pour identifier les incidents, recueillir les données et soutenir la mise en œuvre et l'application des lois sur l'antisémitisme.



Définition ad hoc: « *L'antisémitisme s'entend d'une certaine perception des Juifs, qui peut trouver son expression dans la haine des Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des personnes juives ou non juives et/ou leur propriété de même que des institutions communautaires et des installations religieuses juives.* »

Ces manifestations pourraient, en outre, cibler l'État d'Israël, vu comme une collectivité juive. L'antisémitisme accuse fréquemment les Juifs de complot contre l'humanité et sert souvent à leur faire porter le blâme de « ce qui va mal ». Il s'exprime dans des discours, des écrits, des formes visuelles et des actions et fait appel à des stéréotypes sinistres et des traits de caractère négatifs.

Compte tenu de contexte global, l'antisémitisme contemporain dans la vie publique, les médias, les écoles, les lieux de travail et la sphère religieuse, peut comprendre mais sans s'y limiter le fait de :

- demander, soutenir ou justifier le meurtre ou la souffrance infligée à des Juifs au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion;
- faire des allégations mensongères, déshumanisantes diabolisantes ou stéréotypées à propos des Juifs comme Juifs ou du pouvoir collectif des Juifs—en particulier mais pas exclusivement, le mythe d'un complot juif mondial ou de la mainmise des Juifs sur les médias, l'économie, le gouvernement ou d'autres institutions sociétales;
- accuser les Juifs comme peuple d'être responsables d'un méfait réel ou imaginaires commis par une personne ou un groupe juif, ou même d'actes commis par des non-Juifs;
- nier l'existence, l'étendue, les mécanismes (par exemple, les chambres à gaz) ou l'intentionnalité du génocide des Juifs aux mains de l'Allemagne nationale socialiste et de ses partisans et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste);
- accuser les Juifs comme peuple ou Israël comme État d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste;
- accuser les citoyens juifs d'une plus grande loyauté envers Israël ou les priorités supposées des Juifs à travers le monde qu'envers l'intérêt de leur propre pays.

Compte tenu du contexte global, l'antisémitisme à l'égard de l'État d'Israël pourrait prendre, entre autres, les formes suivantes :

- nier le droit du peuple juif à l'autodétermination, par exemple, en affirmant que l'existence d'un État d'Israël est une entreprise raciste;
- appliquer deux poids deux mesures en exigeant de lui un comportement que l'on n'attend ni n'exige d'aucune autre nation démocratique;
- utiliser les symboles et les images associés à l'antisémitisme traditionnel (par exemple, accuser les Juifs de la mort de Jésus ou de meurtres rituels) pour caractériser Israël ou les Israéliens;
- comparer la politique d'Israël aujourd'hui à celle des nazis;
- tenir les Juifs collectivement responsables des actes de l'État d'Israël

Toutefois, formuler envers Israël des critiques semblables aux critiques formulées envers tout autre pays ne peut être considéré comme un acte antisémite.

Un acte antisémite est un crime quand il est défini comme tel par la loi (par exemple, la négation de l'Holocauste ou la distribution de matériel antisémite dans certains pays).

Un crime est antisémite quand le cible de l'attaque, qu'il s'agisse d'une personne ou d'un propriété—comme un bâtiment, une école, un lieu de culte et un cimetière—est choisie parce qu'elle est, out est perçue comme, juive ou liée aux Juifs.

La discrimination antisémite s'entend du refus d'accorder aux Juifs les occasions ou les services offerts à d'autres et elle est illégale dans de nombreux pays.

ANNEXE III

Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme *(aucune traduction disponible)*

We, Representatives of our respective Parliaments from across the world, convening in Ottawa for the second Conference and Summit of the Inter-parliamentary Coalition for Combating Antisemitism, note and reaffirm the London Declaration on Combating Antisemitism as a template document for the fight against antisemitism.

We are concerned that, since the London Conference in February 2009, there continues to be a dramatic increase in recorded antisemitic hate crimes and attacks targeting Jewish persons and property, and Jewish religious, educational and communal institutions.

We remain alarmed by ongoing state-sanctioned genocidal antisemitism and related extremist ideologies. If antisemitism is the most enduring of hatreds, and genocide is the most horrific of crimes, then the convergence of the genocidal intent embodied in antisemitic ideology is the most toxic of combinations.

We are appalled by the resurgence of the classic anti-Jewish libels, including:

- The Blood Libel (that Jews use the blood of children for ritual sacrifice)
- The Jews as "Poisoners of the Wells" - responsible for all evils in the world
- The myth of the "new Protocols of the Elders of Zion" - the tsarist forgery that proclaimed an international Jewish conspiracy bent on world domination - and accuses the Jews of controlling government, the economy, media and public institutions.
- The double entendre of denying the Holocaust - accusing the Jews of fabricating the Holocaust as a hoax - and the nazification of the Jew and the Jewish people.

We are alarmed by the explosion of antisemitism and hate on the Internet, a medium crucial for the promotion and protection of freedom of expression, freedom of information, and the participation of civil society.

We are concerned over the failure of most OSCE participating states to fully implement provisions of the 2004 Berlin Declaration, including the commitment to:

"Collect and maintain reliable information and statistics about antisemitic crimes, and other hate crimes, committed within their territory, report such information periodically to the OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), and make this information available to the public."

We are concerned by the reported incidents of antisemitism on campuses, such as acts of violence, verbal abuse, rank intolerance, and assaults on those committed to free inquiry, while undermining fundamental academic values.

We renew our call for national Governments, Parliaments, international institutions, political and civic leaders, NGOs, and civil society to affirm democratic and human values, build societies based on respect and citizenship and combat any manifestations of antisemitism and all forms of discrimination.

We reaffirm the EUMC - now Fundamental Rights Agency (FRA) - working definition of antisemitism, which sets forth that:

"Contemporary examples of antisemitism in public life, the media, schools, the workplace, and in the religious sphere could, taking into account the overall context, include, but are not limited to:

- Calling for, aiding, or justifying the killing or harming of Jews in the name of radical ideology or an extremist view of religion.
- Making mendacious, dehumanizing, demonizing, or stereotypical allegations about Jews as such or the power of Jews as collective - such as, especially but not exclusively - the myth about a world Jewish conspiracy, or of Jews controlling the media, economy, government or other societal institutions.
- Accusing Jews as a people of being responsible for real or imagined wrongdoing committed by a single Jewish person or group, or even for acts committed by non-Jews.
- Denying the fact, scope, mechanisms (e.g. gas chambers) or intentionality of the genocide of the Jewish people at the hands of National Socialist Germany and its supporters and accomplices during World War II (the Holocaust).
- Accusing the Jews as a people, or Israel as a state, of inventing or exaggerating the Holocaust.
- Accusing Jewish citizens of being more loyal to Israel, or to the alleged priorities of Jews worldwide, than to the interests of their own nations.

Examples of the ways in which antisemitism manifests itself with regard to the State of Israel taking into account the overall context could include:

- Denying the Jewish people their right to self-determination, e.g., by claiming that the existence of a State of Israel is a racist endeavour.
- Applying double standards by requiring of it behaviour not expected or demanded of any other democratic nation.
- Using the symbols and images associated with classic antisemitism (e.g. claims of Jews killing Jesus or blood libel) to characterize Israel or Israelis.
- Drawing comparisons of contemporary Israeli policy to that of the Nazis.
- Holding Jews collectively responsible for actions of the State of Israel.

However, criticism of Israel similar to that levelled against any other country cannot be regarded as antisemitic.

Let it be clear: Criticism of Israel is not antisemitic, and saying so is wrong. But singling Israel out for selective condemnation and opprobrium - let alone denying its right to exist or seeking its destruction - is discriminatory and hateful, and not saying so is dishonest.

Members of Parliament meeting in Ottawa commit to:

Calling on our Governments to uphold international commitments on combating antisemitism —such as the OSCE Berlin Principles—and to engage with the United Nations for that purpose. In the words of former U.N. Secretary-General Kofi Annan, “It is [...] rightly said that the United Nations emerged from the ashes of the Holocaust. And a Human Rights agenda that fails to address antisemitism denies its own history”;

Calling on Parliaments and Governments to adopt the EUMC Working Definition of Antisemitism and anchor its enforcement in existing law;

Encouraging countries throughout the world to establish mechanisms for reporting and monitoring on domestic and international antisemitism, along the lines of the “Combating Antisemitism Act of 2010” recently introduced in the United States Congress;

Encouraging the leaders of all religious faiths - represented also at this Conference - to use all means possible to combat antisemitism and all forms of hatred and discrimination;

Calling on the Parliamentary Forum of the Community of Democracies to make the combating of hatred and antisemitism a priority in their work;

Calling on Governments and Parliamentarians to reaffirm and implement the Genocide Convention, recognising that where there is incitement to genocide, State parties have an obligation to act;

Working with universities to encourage them to combat antisemitism with the same seriousness with which they confront other forms of hate. Specifically, universities should be invited to define antisemitism clearly, provide specific examples, and enforce conduct codes firmly, while ensuring compliance with freedom of speech and the principle of academic freedom. Universities should use the EUMC Working Definition of Antisemitism as a basis for education, training and orientation. Indeed, there should be zero tolerance for discrimination of any kind against anyone in the university community on the basis of race, gender, religion, ethnic origin, sexual orientation or political position;

We encourage the European Union to promote civic education and open society in its European Neighbourhood Policy (ENP) and to link funding to democratic development and respect for Human Rights in ENP partner countries;

Establishing an International Task Force of Internet specialists comprised of parliamentarians and experts to create common indicators to identify and monitor antisemitism and other manifestations of hate online and to develop policy recommendations for Governments and international frameworks to address these problems;

Building on the African representation at this Conference, to develop increased working relationships with parliamentarians in Africa for the combating of racism and antisemitism;

We urge the incoming OSCE Chair, Lithuania, to make implementation of these commitments a priority during 2011 and call for the reappointment of the Special Representatives to assist in this work.

ANNEXE IV

Réponses Canadiennes à l'antisémitisme

« Le gribouillage de propos racistes [...] est un acte de vandalisme odieux et cruel qui ne peut être toléré. Un acte d'intimidation aussi lâche n'a absolument pas sa place au Canada. »

L'honorable Vic Toews, ministre de la Sécurité publique et député de Provencher, en réaction aux graffiti antisémites à Richmond, C.-B., le 31 juillet 2010.

« Selon nous, il n'y a pas de place sur le campus de Ryerson pour l'antisémitisme et d'autres formes de racisme et de discrimination. Nous avons la responsabilité de nous assurer que notre campus constitue un lieu d'apprentissage, d'enseignement et de travail accueillant et sans danger. »

Le docteur Sheldon Levy, président, Université Ryerson, le 24 novembre 2010.

« Ceux qui cherchent à perturber la nature multiculturelle de notre société par leur sectarisme et leur intolérance doivent être dénoncés ».

Alice Wong, députée de Richmond et secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme, en réponse aux graffiti antisémites à Richmond, C.-B., le 31 juillet 2010.

« Des livres religieux ont été jetés sur le sol et des croix gammées peintes sur les murs. Je suis dégoûté par cet acte de vandalisme. Toute personne accordant de la valeur à nos droits et libertés devrait condamner un tel acte d'antisémitisme. »

Thomas Mulcair, député d'Outremont, chef adjoint du NDP, le 23 mars 2010.

« L'histoire nous enseigne que l'antisémitisme est une forme de haine tenace et particulièrement dangereuse. Des événements récents démontrent que cette haine resurgit aujourd'hui dans le monde [...] Alors que le spectre de l'antisémitisme se répand, notre responsabilité devient de plus en plus claire. [...] Nous avons le devoir solennel de défendre ceux qui sont vulnérables, de défier l'agresseur, de protéger et de promouvoir les droits de la personne, la dignité humaine au pays et à l'étranger. »

Le très honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, député de Calgary-Ouest, le 8 novembre 2010.

« Je pense que nous pouvons tous nous entendre sur le fait que si quelqu'un peint au pistolet des propos ou des symboles haineux sur une synagogue, cela tient clairement du crime haineux. »

L'honorable Andrew Swan, député à l'Assemblée législative de Minto, ministre de la Justice et procureur général, province du Manitoba, le 8 février 2010.

« Il est troublant de voir des tierces parties, surtout celles qui se proclament anarchistes, prendre part aux efforts visant la promotion du sentiment antisémite en se dissimulant derrière le voile de la critique légitime d'Israël. »

Mike Burns, directeur, enquêtes criminelles, police régionale d'Halifax, le 8 février 2010.

« Au nom du Parti libéral, j'aimerais encourager tous les Canadiens à rejeter toutes les formes d'antisémitisme, de racisme et d'intolérance tant au Canada que dans le monde. »

Joyce Murray, députée de Vancouver Quadra, le 4 mars 2010.

« [L'antisémitisme est] un mal pernicieux qui doit être dénoncé, qu'il faut affronter et repousser quand et là où il apparaît; un mal si profond qu'il finit par nous menacer tous. »

L'honorable Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, député de Calgary-Sud-Est, le 8 février 2010.

« Nous concluons que la communauté juive est la mieux placée pour déterminer ce qui constitue ou pas de l'antisémitisme. D'une manière générale, nous considérons que toute remarque, toute insulte ou tout acte ayant pour but ou effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement hostile, dégradant, humiliant ou offensant constitue de l'antisémitisme. »

Père John E. Walsh, paroisse St. John Brébeuf de Montréal, le 24 novembre 2010.

« L'attaque contre deux étudiants [juifs] de l'Université de Carleton samedi dernier à Gatineau (Québec), dont la connotation d'antisémitisme est troublante, devrait nous rappeler qu'il faut rester vigilant face à toute forme de haine, de préjugé et d'intolérance. Une société qui aspire à être libre et ouverte longtemps ne peut pas rester les bras croisés quand les divergences d'opinions, de croyances ou de valeurs déclenchent de la violence. »

Justin Trudeau, député de Papineau, le 8 avril 2010.

« La Semaine contre l'apartheid israélien est une campagne inexacte qui a pour effet de diviser et de promouvoir l'intolérance et l'antisémitisme sur nos campus en marginalisant les étudiants, le personnel et les visiteurs juifs ainsi que les partisans d'Israël. »

Heather Stefanson, députée à l'Assemblée législative de Tuxedo, le 15 avril 2010.

« Le respect et la compréhension mutuelle grâce à un dialogue interculturel et interreligieux constituent deux aspects importants de la vie dans une société multiculturelle comme le Canada qui se soucie de combattre l'antisémitisme et le racisme. »

Alice Wong, députée de Richmond, le 28 juin 2010.

« ... le gouvernement McGuinty dénonce tous les actes d'antisémitisme qui constituent à notre avis une forme particulièrement vile et pernicieuse de discrimination et nous continuerons d'œuvrer pour protéger les droits de la personne au sein de la communauté juive et pour tous les Ontariens. »

L'honorable Eric Hoskins, député provincial de St. Paul's, le 7 décembre 2010.

« Nous croyons aussi que nous devons continuer de lutter contre l'antisémitisme et toutes les autres formes de discours haineux et de discrimination. »

Michel Guimond, député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord, le 22 octobre 2010.

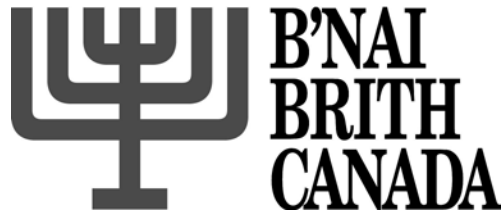
« L'antisémitisme ne peut pas être toléré, surtout sous le couvert du droit de la liberté d'expression. »

L'honorable Joseph Volpe, député Eglinton—Lawrence, le 23 novembre 2010.

« Nous nous joignons les uns aux autres pour célébrer la liberté, opter pour la diversité et condamner tous les types de discrimination et de haine, y compris l'antisémitisme. »

Cam Broten, député à l'Assemblée législative de Massey Place, Saskatoon, le 2 décembre 2010.

NOTES



B'nai Brith Canada bureau National

15 rue Hove
Toronto, Ont. M3H 4Y8
Téléphone : 416-633-6224
Télécopieur : 416-630-2159
Courriel : bnb@bnaibrith.ca
Site web: www.bnaibrith.ca

Région de la capitale nationale

Édifice Fuller
212-75 rue Albert
Ottawa, Ont. K1P 5E7
Téléphone : 613-598-0060
Télécopieur : 613-598-0059
Courriel : parliamenthill@bnaibrith.ca

Région du Québec

7155 Chemin de la Côte St. Luc, Bureau 202
Montreal, Qué H4V 1J2
Téléphone : 514-733-5377
Télécopieur: 514-342-9632
Courriel : quebecregion@bnaibrith.ca

Région du Centre-Ouest

123 rue Doncaster, Bureau C403
Winnipeg, Man. R3N 2B2
Téléphone : 204-487-9623
Télécopieur : 204-487-9648
Courriel : wbb@bnaibrith.ca

Région de l'Ouest

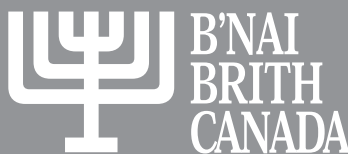
P1607-90 Avenue Sud-Ouest
Calgary, Alb. T2V 4V7
Téléphone : 403-262-9255
Courriel : calgary@bnaibrith.ca

Colombie-Britannique

1260 rue Howe
Vancouver, C-B V6Z 1R5
Courriel : britishcolumbia@bnaibrith.ca

Sources citant le *Rapport des incidents d'antisémitisme de la Ligue des droits de la personne*

International Religious Freedom Report, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, Département d'État des États-Unis, Washington, DC, (citation annuelle). · *US State Department Country Reports on Human Rights Practices*, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, Département d'État des États-Unis, Washington, DC, citation annuelle. · *World Survey of Antisemitism, Report on Canada*, Stephen Roth Centre for the Study of Contemporary Antisemitism and Racism, Université de Tel Aviv, Tel Aviv, citation annuelle. · *Contemporary Global Anti-Semitism: A Report Provided to the United States Congress*, Office of the Special Envoy to Monitor and Combat Antisemitism, Département d'État des États-Unis, Washington, DC, 2008. · *Hate Crime Survey*, Human Rights First, New York, NY. · *Hate Crimes in the OSCE Region: Incidents and Responses - Annual Report*, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Varsovie. · *Rapport du Groupe de travail communautaire pour la lutte contre les crimes haineux*, Ministère du Procureur général, Toronto (Ontario), 8 décembre 2006. · *Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*, Commission ontarienne des droits de la personne, Toronto (Ontario), 9 juin 2005. · *Report on Global Anti-Semitism*, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, Département d'État des États-Unis, Washington, DC, 5 janvier 2005. · *Rapport : Mission au Canada, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée*, Commission des droits de l'homme des Nations unies, 60e session, Mission au Canada, 1er mars 2004. · *Criminal Justice in Canada*, Professor Colin Goff, University of Winnipeg, Thompson Nelson, Winnipeg (Manitoba), 2004. · *Les crimes haineux au Canada : Un aperçu des questions et des sources de données*, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), 2001.



©2011 Ligue des droits de la personne
15 Rue Hove, Toronto, ON M3H 4Y8
Tel: 416-633-6224 Fax: 416-630-2159
Site web: <http://www.bnaibrith.ca>
Courriel: league@bnaibrith.ca